

NOTRE-DAME DE LORETTE EN LA NOUVELLE-FRANCE

(Suite)

CHAPITRE TREIZIÈME.

CHEFS DE LA TRIBU HURONNE DE LORETTE—HOMMES ILLUSTRES—TYPES ET FAMILLES—DÉNOMBREMENT—
EXPÉDITIONS GUERRIÈRES.



LA tradition nous a conservé les noms de tous les grands chefs des Hurons depuis 1650 jusqu'à nos jours.

“ Le premier chef ou capitaine chrétien de Sillery se nommait Shastaretsi. Il mourut à la Vieille-Lorette, où Ignace Tsaŝenhohi (le Vautour) lui succéda comme grand chef. Vint ensuite Paul Tsaŝenhohi, mort à la Jeune-Lorette. Fut ensuite nommé grand chef Thomas Martin Thodatoŝan. Ensuite Nicolas Vincent Tsaŝenhohi ⁽²⁾ fut élu grand chef par la tribu huronne de la Jeune-Lorette, et reconnu par le *grand feu* de Canaŝakeronon, (Sault Saint-Louis ou Khânaŝaga.) ⁽³⁾

(1) Cette tradition orale, recueillie de la bouche des anciens Hurons et écrite en 1825 par Vincent Sasennio, a été conservée par l'abbé P. Vincent.

(2) D'après l'auteur de la description d'un tableau représentant le groupe des principaux personnages de la tribu de Lorette, Nicolas Vincent aurait eu comme prédécesseur immédiat dans la charge et la dignité de grand chef, son oncle José Vincent.

(3) Ce même Nicolas Vincent, parlant en huron devant un comité de la Législature de Québec en 1819, et interprété par Louis Vincent, rend compte dans les termes suivants de l'élection des chefs. A la question : “ Comment est nommé le Conseil ? ” il répond : “ Voici la manière, mes Frères ; lorsqu'il meurt un chef le Conseil en nomme un autre et l'annonce à la nation assemblée. Mais lorsque le Capitaine ou Grand Chef meurt, on envoie des messagers aux Sept Nations ou villages de sauvages chrétiens dans le Bas-Canada, avec commission de dire que le Mât est tombé et qu'ils viennent aider à le relever. Une députation de chaque s'assemble au village. Le Grand Chef est nommé par le Conseil de la nation et présenté aux députés des autres villages.”

Simon Romain Tehariolin lui succéda, et fut reconnu par la nation huronne et par le *grand feu* le 17 juillet 1845.

François-Xavier Picard Tahourenché fut nommé grand chef et reconnu par les Hurons de Lorette en juin 1870. Il était déjà chef des guerriers de la nation depuis 1840. ⁽¹⁾

A sa mort, en 1883, Maurice Sébastien Aghionlin fut élu grand chef à vie, par le conseil des chefs. Depuis, "l'acte des Sauvages, 1880," règle la nomination des grands chefs et des chefs.

L'histoire nous a conservé les noms de plusieurs chefs hurons qui se distinguèrent par leur bravoure et par leurs vertus chrétiennes. Les *Relations* nous font connaître ces âmes vaillantes, prémices du sang des martyrs et soutiens des missionnaires dans les épreuves de leur pénible apostolat.

C'est Totiri, capitaine huron, du bourg de Saint-Joseph, qui embrassa un des premiers le christianisme et convertit la moitié de sa cabane en chapelle. Quand les païens voulurent la détruire et forcer auparavant leur capitaine d'en sortir, "J'en sortirai, répondit le fier chrétien, quand les Pères qui nous instruisent quitteront eux-mêmes la bourgade, et ce sera pour les suivre en quelque lieu qu'ils aillent. Je suis plus attaché à eux qu'à ma patrie et à tous mes parents, car ils nous portent les paroles d'un bonheur éternel. Mon âme ne tient pas à mon corps; un moment peut les séparer, mais jamais on ne me ravira ma foi."

C'est Joseph Chihatensa, dont la sainteté fut si manifeste que les missionnaires l'invoquèrent après sa mort. ⁽²⁾

(1) Ce personnage, qui ne manquait pas d'instruction et qui même avait été maître d'école, rapporte dans son journal intime les principaux détails de la cérémonie de son élection. Quelques éphémérides, empruntées à la même source, ne seront pas sans intérêt pour le lecteur. (Voir Appendice à la fin du volume.)

(2) SHEA, *Catholic Missions*, p. 204.

C'est Téondéchoren, c'est Tsondatsaa, qui, adonnés au vice avant leur conversion, deviennent des exemples de probité et de constance.

Mais celui dont le nom est resté le plus célèbre, et dont la mémoire est encore vivante dans la tribu, c'est Ahasistari, le brave d'entre les braves. Miraculeusement préservé de maint danger avant que la "bonne nouvelle" eût retenti à ses oreilles, cet homme remarquable avait eu comme une intuition du vrai Dieu que les Pères venaient lui faire connaître et aimer. C'est à sa main toute puissante et paternelle qu'il attribua ses victoires sans nombre et sa préservation de la mort dans les circonstances les plus périlleuses.

"Lorsque, dit-il au missionnaire, j'ai entendu parler des grandeurs du Dieu que vous prêchez, et de ce que Jésus-Christ a fait étant sur la terre, je l'ai reconnu pour celui qui m'avait conservé, et me suis résolu de l'honorer toute ma vie. Allant en guerre, soir et matin, je me recommandais à lui; c'est de lui que je tiens toutes mes victoires; c'est en lui que je crois, et je vous demande le baptême, afin qu'après ma mort il ait pitié de moi." (1)

Il n'y a pas dans l'histoire de haut fait comparable au dévouement de Daulac et de ses compagnons. Une lutte si disproportionnée, une bravoure si sublime jettent dans l'ombre la gloire de Léonidas aux Thermopyles. Quelle race de héros que celle de ces hommes qui furent les pionniers de la Nouvelle-France! Leur audace peut paraître insensée, mais elle sauva la colonie de la hache des Iroquois justement effrayés d'une telle valeur.

Or, un chef huron de Québec, Anahotaha, eut une large part dans ce glorieux épisode de nos annales. Son rôle est d'autant plus brillant qu'il résista à toutes les offres de

(1) Rochemonteix, ouvrage cité, tome II, pages 17 et 18.

l'ennemi, et refusa de suivre les trois quarts de sa bande de quarante guerriers dans leur lâche trahison. ⁽¹⁾

Au moment suprême où, par suite d'un malheureux accident, l'explosion d'un baril de poudre sema la mort et la confusion parmi les rares défenseurs du fort, un neveu d'Anahotaha, qui était passé aux Iroquois, invita son oncle à se rendre, en lui promettant la vie sauve. "J'ai donné ma parole aux Français, répondit le chef, je mourrai avec eux." Peu après il tombe mortellement frappé, et supplie ses compagnons d'armes de lui mettre la tête sur les charbons afin que les Iroquois n'aient pas l'honneur de lui enlever la chevelure. ⁽²⁾

Le lecteur se rappelle la vaillante et noble figure de Thaouvenhos, si bien mise en relief par le P. Davaugour dans son tableau de la chrétienté de Lorette au commencement du 18e siècle. ⁽³⁾

A ces noms fameux il convient d'ajouter quelques célébrités plus modernes de la bourgade de Lorette.

En 1781, Louis Vincent Saſatanne, après un cours d'études au collège de Dartmouth, dans la Nouvelle-Angleterre, y conquit le degré de Bachelier-ès-Arts. C'est le pionnier du Baccalauréat dans la Nouvelle-France. ⁽⁴⁾

En 1825, André Romain Tsohahisen, second chef du conseil, se rendit en Angleterre avec Nicolas Vincent, grand chef, Stanislas Kostka Ahihathenha et Michel Tsiſeï (Sioui) Tehachiendalé, pour les affaires du village huron de Lorette. Ils furent admis à la cour du roi George IV, et le haranguèrent en termes éloquents.

(1) Quand Anahotaha et ses guerriers se joignirent à Daulac, en 1660, les Hurons demeuraient à Québec, où ils résidaient depuis leur départ de l'île d'Orléans, le 4 juin 1656.

(2) Voir Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, tome I, p. 458.

(3) Voir chapitre cinquième.

(4) Le diplôme de Bachelier de Louis Vincent figure sur la liste des dons au musée de la Société littéraire et historique de Québec en 1831.

Il reste à mentionner une figure d'artiste : c'est celle de Zacharie Vincent Tehariolin. Le peintre canadien, Plamondon, après avoir peint son portrait, qui obtint en 1838 le grand prix offert au concours par la Société littéraire et historique de Québec, donna à son modèle des leçons de peinture. Celui-ci fit de nombreuses copies de l'original, qu'il n'emprunta pas au tableau de Plamondon devenu la propriété du gouverneur Lord Durham, mais qu'il peignait d'après nature en s'aidant d'un miroir. C'est ce portrait qui inspira à l'historien Garneau ses plus beaux vers dans les deux chants *Le dernier Huron* et *Le vieux chêne*.⁽¹⁾

O guerriers, levez-vous ;

dit le sauvage attristé,

Couvrez cette campagne,
Ombres de mes aïeux !

Mais la voix du Huron se perdait dans l'espace
Et ne réveillait plus d'échos,
Quand, soudain, il entend comme une ombre qui passe,
Et sous lui frémir des os.
Le sang indien s'embrase en sa poitrine ;
Ce bruit qui passe à fait vibrer son cœur.
Perfide illusion ! au pied de la colline,
C'est l'acier du faucheur.

Mais Tehariolin était-il vraiment le dernier représentant de sa race ? C'est une question difficile à résoudre, étant données les alliances fréquentes des sauvages avec les français et même avec des anglais capturés en guerre et adoptés par la tribu.⁽²⁾

(1) Voir la critique de ces poèmes par P.-J.-O. Chauveau, dans la *Notice biographique* de l'historien, p. XLII.

(2) Si l'on en croit le "Quebec Star" du 8 avril 1829, *le dernier des Hurons* serait mort le 29 mars précédent. "DIED.—On Friday, 29th ult., at Indian Lorette, near this city, SenSadahronhé, or Gabriel Vincent, third chief of the Hurons residing at that village. He was the only remaining Indian of the village who had descended in a direct line, without intermixture of blood, from the original tribe inhabiting the borders of Lake Huron. He was also one who retained most of the habits, and the only one who reared his family in the use of the language of his forefathers, the younger inhabitants of the village now speaking the French language only and not understanding their own. After a successful and arduous chase on snowshoes of three elks, on the south side of the river, he was attacked by a pleurisy, and passing three days

* * *

Chez la plupart des nations de l'Amérique du Nord on divisait généralement les tribus en compagnies, et on donnait à ces compagnies le nom générique d'un animal, d'une plante ou d'un autre objet de la nature. Ainsi, chez les Hurons, il y avait les compagnies des *Loups*, des *Chevreuils*, des *Ours* et des *Tortues*; quelques-uns disent qu'il y avait la compagnie des *Castors*.⁽¹⁾

L'enfant appartenait à la compagnie de sa mère : ainsi, si une mère était de la compagnie des chevreuils, ses enfants appartenaient à la même compagnie en vertu de l'axiome sauvage, "c'est la femme qui nourrit la terre." Il n'y avait pas à proprement parler de nom de famille. Le conseil des chefs était autorisé à donner un nom à chacun des enfants lorsqu'ils atteignaient un certain âge. Ce nom se donnait d'après les aptitudes particulières de l'enfant, ses qualités, son occupation.⁽²⁾

D'où viennent les noms de famille que portent quelques membres de la tribu de Lorette? Evidemment des étrangers avec qui ils ont contracté mariage. Déjà, durant la première moitié du 18e siècle, leur type s'était notablement altéré par ces unions. Le naturaliste Kalm, observateur judicieux et narrateur exact, en rend compte en ces termes :

"Cet indien,⁽³⁾ dit-il, était un anglais de naissance qui fut pris par les sauvages il y a trente ans, alors qu'il

in the woods unassisted, disease had taken firm hold of him, so that in a few days sickness carried him off at 57, yet in the prime of life."

Il est juste d'ajouter, à l'appui de la thèse du journal, que Gabriel Vincent était père de Zacharie Tehariolin, et que le type du fils était celui d'un sauvage tout-à-fait pur sang.

(1) D'après Garneau (tome 1, p. 377), le castor était le signe héraldique des Hurons.

(2) Ces renseignements ont été empruntés aux notes manuscrites de l'abbé P. Vincent.

(3) Il s'agit d'un guide que le gouverneur lui avait donné.

n'était encore qu'un petit garçon, et adopté par eux, suivant leur coutume, pour tenir la place d'un des leurs tué par l'ennemi. Depuis ce temps il est toujours resté avec eux; devenu catholique romain, il s'est marié avec une femme indienne, s'habille comme un indien, parle anglais et français et plusieurs des idiomes sauvages.

“Les tribus amies des Français ont fait beaucoup de prisonniers des deux sexes dans les colonies anglaises, les ont adoptés et mariés avec les gens de leur nation. Il s'en suit que le sang indien en Canada est très mélangé de sang européen, et une grande partie des sauvages maintenant vivants peuvent se dire d'origine anglaise..... Il y a aussi un grand nombre de Français qui sont allés habiter avec les indiens et ont adopté leur manière de vivre.”⁽¹⁾

Un tableau dessiné par un artiste étranger, Henry D. Thielcke, et reproduit à quelques rares exemplaires par la lithographie, représente un groupe caractéristique des Hurons de Lorette en 1839-40. Ce tableau est dû à la munificence d'un citoyen de Québec, d'origine anglaise, Robert Symes, qui le fit faire à l'occasion de son installation comme chef honoraire de la tribu.⁽²⁾

Une notice de l'époque, traduite de l'anglais, fera connaître aux lecteurs les divers personnages du tableau.

“Commençant à la droite du tableau, dit la notice, la première figure que l'œil rencontre est celle d'une sauvage, dont le nom indigène signifie ‘celle qui agite les eaux.’ La tête en demi-teinte dans l'arrière-plan est celle

(1) KALM, ouvrage cité, p. 116. Le monastère des Ursulines de Québec a abrité plusieurs jeunes filles anglaises enlevées à leurs familles par les Abenakis. Trois d'entre elles devinrent religieuses: Mary Ann Davis, Dorothy Jeryan (?) et Esther Wheelwright, dont l'histoire est plus émouvante qu'un roman. L'illustre évêque Plessis était petit-fils de Martha French, une captive. Le nom Hôtesse ou Otis figurait récemment parmi ceux des Hurons de Lorette; c'est celui d'un célèbre général américain de nos jours. Il y eut parmi les prisonniers de guerre des personnes de ce nom.

(2) Cette gravure est dédiée par l'artiste à la reine douairière, Adelaïde.

de Paul Zacharie Hôte (Otis), dont le nom huron veut dire 'celui qui passe au-dessus des faîtes des maisons.' Son grade est celui de chef des guerriers de la compagnie



Installation de Robert Symes comme chef honoraire des Hurons de Lorette, en 1838.

des Tortues ; il est fils d'un chef du conseil, et agit comme interprète de la langue iroquoise. Puis le regard tombe sur le portrait en pied du grand chef Nicolas Vincent

Tsa8enhohi, 'le Vautour.' Son oncle (José Vincent) fut grand chef jusqu'à sa mort, après quoi le neveu succéda à son titre par l'élection des Six Nations qui seules peuvent accorder cette haute distinction. Les chefs de conseil sont élus par les conseillers de la tribu qui en possèdent le droit par inhérence, et les guerriers choisissent parmi ceux de leur compagnie le chef des guerriers, qu'ils présentent à la sanction et approbation du conseil. Le grand chef appartient à la compagnie des Chevreuils.

"Puis vient un jeune chef de guerriers. Il s'appelle François-Xavier Picard Tahourenché, c'est-à-dire 'l'aube du matin.' Il est de la compagnie des Loups. En avant de lui se tient André Romain Tsohahisen, 'celui qui est près du chemin.' Il est premier chef du conseil et appartient à la compagnie des Chevreuils. La tête en arrière de la figure centrale, immédiatement à gauche d'André Romain, est celle de Paul Picard. Il est fort respecté de tous ceux qui le connaissent. Son nom sauvage est Ohda8anonk, 'il a la rivière dans la bouche.' Il est marié à la sœur du grand chef et son père était chef du conseil. Il est de la compagnie du Chevreuils. Stanislas Kostka, second chef du conseil, vient ensuite. Son nom, Ahrathenha, signifie 'celui qui gravit promptement une éminence.' Son père fut grand chef; il appartient à la compagnie des Ours; c'est le médecin de la tribu.

"Le jeune indien coiffé d'un couvre-chef de sa propre manufacture figure dans le tableau comme type du sauvage Huron dont la lignée n'a subi aucune alliance avec les blancs. L'artiste y tenait comme souvenir historique de la race. Le nom de ce personnage est Zacharie Vincent Tehariolin, 'non-divisé' ou 'sans mélange;' il est de la compagnie des Tortues. Le portrait en pied qui vient ensuite est celui de Michel Sioui. Son nom indien, Theachiendalé, signifie 'celui qui a deux noms.' Il est le troisième chef du conseil et appartient à la compagnie des

Tortues. On le représente introduisant un jeune indien à qui il désigne, comme modèle propre à exciter son émulation, un chef nouvellement élu. La figure placée immédiatement à la gauche de Michel Sioui est celle de Laurent Picard, qui porte, en langue sauvage, le nom expressif de Atedjaka, c'est-à-dire 'guerrier parfait.' Il est de la compagnie des Chevreuils, et, comme son frère Paul Picard, est fils d'un chef du conseil. Devant lui se tient Christine Vincent, fille du grand chef, appelée en huron Athianonk, 'eelle qui prend soin de la source d'eau.' Elle est de la compagnie des Loups. Françoise Bastien, veuve de Basile Picard et veuve de Laurent Picard, n'a pas de nom sauvage, mais appartient à la compagnie des Chevreuils. Elle se penche en avant pour attirer l'attention de son enfant sur la figure principale du tableau. L'expression du visage de la petite Marguerite dénote à la fois la surprise et la timidité."

* * *

Jusqu'en 1854 on distribuait annuellement à la plupart des familles du village de Lorette des articles divers qu'on désignait sous le nom de "présents du Roi." Pendant longtemps ce fut le colonel Napier qui présida à la distribution de ces dons, qui consistaient en munitions de chasse (poudre, balles, plomb, etc.) en couvertes de laine, drap bleu, indienne, couteaux, chaudières de cuivre, etc. On donnait aussi aux chefs, après leur élection; et de la part du souverain régnant, une riche et belle médaille en argent, frappée à l'effigie du roi ou de la reine d'Angleterre.

Le 21 mai 1845, il y avait au village huron de la Jeune-Lorette 61 hommes, 62 femmes, et 68 enfants ayant droit de recevoir les "présents du Roi."

Le gouvernement du Canada, tout en faisant cesser la distribution de munitions et d'étoffes aux Hurons de Lorette, continue de donner une subvention annuelle pour le mis-

sionnaire et pour l'école du village. En agissant ainsi, il peut servir d'exemple à la nation voisine dont le fanatisme a récemment (depuis le 30 juin 1900) retranché toute allocation aux écoles catholiques établies dans l'intérêt des sauvages de la République américaine. ⁽¹⁾

La France, très chrétienne avait prodigué son or et son sang pour agrandir le royaume du Christ dans le nouveau monde. La conversion des infidèles, tel avait été aussi le mobile de Christophe Colomb, du grand découvreur et de la catholique Espagne dont l'étendard abritait la flotte. La charité qui avait poussé ces nations fidèles à engendrer des âmes à la foi, réussit également à les y conserver, et en sauvegardant également leurs mœurs, à maintenir et à prolonger leur existence nationale.

Sans prétendre excuser la cruauté de certains *conquistadors*, plus avides de richesses que de mérites, on ne peut nier l'action conservatrice de la religion dans les pays dont le découvreur et le missionnaire ont pris possession en y arborant l'étendard de la croix ; tandis qu'ailleurs l'aborigène est voué à une extermination trop rapide pour être explicable par les seuls empiètements d'une civilisation incompatible avec la nature et des habitudes séculaires.

La condition des Philippins, d'abord si méconnue, et récemment mise en lumière par des esprits impartiaux du monde officiel de Washington, confirme admirablement cette assertion.

Le dernier dénombrement du village huron de la Jeune-Lorette (mai 1901), donne le chiffre de 448 âmes. La tribu a encore trois réserves : 1° la réserve du village de Lorette (30 acres) ; 2° la réserve des " Quarante arpents," dans le comté de Québec (1,352 acres) ; 3° la réserve de Rocmont dans le comté de Portneuf (9,600 acres). ⁽²⁾

(1) Voir *La Vérité* de Québec, 31 mars 1900.

(2) *Bulletin des Recherches historiques*.

* * *

Vu la privation de documents, l'histoire militaire de Lorette est fort difficile à tracer. Les détails ne manquent pas sur le rôle guerrier des Hurons de Michillimackinac et du Détroit. Par leur position et leur importance ces groupes durent prendre une part active dans les guerres contre les Iroquois à la fin du 17^e et au commencement du 18^e siècle. Plus tard, après avoir lutté contre les Anglais sous le célèbre chef Pontiac, les braves Ouian-dottes devaient combattre sous le drapeau britannique en 1812, et contribuer à la victoire du Général Brock au Détroit. ⁽¹⁾

Ceux de Lorette luttèrent également contre les Iroquois à différentes reprises.

“ Dans l'armée que leva le gouverneur Denonville pour envahir le pays des Senecas, les Iroquois des Réductions et les Hurons de Lorette (l'ancienne) combattirent à côté des Canadiens et des milices régulières de la France. Tegaret8an, ou le “ Soleil ”, conduisait cinquante braves de la Montagne, Garonhiagué, un nombre égal de Caughna8aga, et cinquante autres suivaient Gonhiag8i (le Ciel) de Lorette.” ⁽²⁾

Durant la guerre contre les Iroquois, en 1691, parmi les sauvages domiciliés au Fort Chambly, Oureouharé, chef d'une grande réputation, commandait les Hurons de Lorette au combat de la Prairie de la Magdelaine.

On trouve encore les guerriers de Lorette, en 1693, faisant partie de l'armée qui, sous M. de Callières, devait faire irruption dans le Canton des Agniers.

En 1696, sous le même gouverneur, ils font partie d'une troupe composée d'eux-mêmes et d'Iroquois fidèles, et commandée par Messieurs de Beauvais et Le Gardeur,

(1) Voir *Gazette de Québec*, 27 avril 1812.

(2) SHEA, *Catholic Missions*, p. 317.

frères, tous deux lieutenants. Ils marchent contre les Iroquois Onnontagués dans la guerre de M. de Frontenac. ⁽¹⁾

Au commencement du 18^e siècle les Hurons de la Jeune-Lorette prirent part à quelques unes des incursions des Abenaquis dans la Nouvelle Angleterre. La lettre du P. Davaugour ⁽²⁾ en fait foi, et la présence parmi eux de types anglais signalés par Kalm confirme son assertion.

Ces mêmes guerriers se distinguèrent plus tard, en 1755, à la Monongahéla et à Chouaguen (Oswego.)

Ils prirent part à la désastreuse bataille des Plaines d'Abraham, où leur tactique sauvage de se jeter à plat ventre pour tirer et se mettre en embuscade dans les taillis, nuisit à l'ordre du combat et jeta la confusion dans les rangs. Mais ils prirent leur revanche en combattant glorieusement sous les ordres de Levis à la journée de Sainte-Foye. ⁽³⁾

En 1812 et 1813, deux chefs, dont l'un était André Romain Tsonhahisen, et six guerriers de Lorette aidèrent les Anglais et les Canadiens dans la guerre contre les Américains. (Sastonteronons.) Ils marchaient sous le commandement du Capitaine Davis, et construisaient des cabanes de six lieues en six lieues pour y loger les troupes, car on était en hiver.

Le gouverneur anglais, sir George Prévost, remercia les chefs et se déclara content de leurs services. ⁽⁴⁾

(1) CHARLEVOIX, *Hist. de la N. France*, tome II, pp. 102, 126, 168.

(2) Voir chapitre cinquième.

(3) Un illustre orateur, dans une circonstance mémorable, rendit hommage à la vaillance des Hurons, "les fidèles alliés de nos ancêtres, qui donnèrent leur part de sang et cueillirent leur part de gloire sur tous les champs de bataille de l'Amérique." (P.-J.-O. Chauveau à l'inauguration du "monument des braves.")

(4) L'Honorable Colonel Louis de Salaberry, surintendant du département sauvage, témoigne ainsi des dispositions des Hurons relativement à la guerre : "Ils sont très fidèles et dévoués au service de Sa Majesté. Durant la der-

Depuis cette époque, leur ardeur guerrière a dû se ralentir. Le clairon du combat ne retentit plus à leur oreille. " Les fusils du Roi " ne servent plus que pour abattre le gibier et tirer des salves aux jours de réjouissance publique.

Lord Dalhousie, gouverneur de 1820 à 1828, signala l'esprit guerrier qui les animait encore au commencement du 19^e siècle, alors que, cependant, ils n'étaient plus qu'une poignée d'hommes, et que la civilisation et la vie sociale les avaient depuis longtemps détournés de la guerre.

Un touriste anglais, quelque peu crédule, accusait même le missionnaire de Lorette de favoriser les instincts belliqueux de leurs ouailles. " Nous croyons même savoir, écrit-il, qu'ils (les missionnaires) encouragent plutôt qu'ils ne répriment l'esprit guerrier de leur troupeau. Il paraît, en effet, qu'à leur fête religieuse annuelle appelée la grande *fête de Dieu*, les Indiens ont coutume de se rendre à l'église en ordre militaire, précédés de leurs chefs, portant armes, et au son des tambours et des fifres." ⁽¹⁾

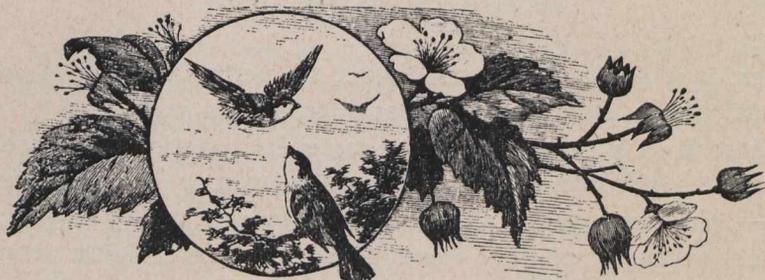
On ne saurait être plus naïf.

nière guerre (1812-13), ces sauvages n'ayant pas été appelés aux frontières, ils se plainquirent à moi de cette négligence, et je fis à Sir George Prevost une représentation à ce sujet, à laquelle Son Excellence répondit en substance qu'elle était très éloignée d'avoir l'intention de les négliger, mais qu'il était de son devoir de réserver quelques fidèles et bons guerriers pour garder les frontières de Québec, et que c'était pour cette seule raison qu'elle ne les avait pas appelés aux frontières dans le District de Montréal." (Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, vol. 28, 1819, app. R.)

(1) N. P. WILLIS, *Canadian Scenery*, tome 1, p. 102. Jusqu'en 1830 les sauvages relevant entièrement de l'organisation militaire, on les considérait comme des soldats en service permanent. Le surintendant était un officier de l'armée. (L. Gerin, *Mém. de la Soc. Royale du Canada*, 1900, p. 114.)

L. St-G. Lindsay, Ptre.

(A suivre)



DESILLUSION

Avec trente-deux gravures, par M. MAS.

(Suite)

Alexis restait fort perplexe. Devait-il s'en aller ainsi comme les autres, comme un étranger, lui, peut-être l'hé... Mais de ce mot : "héritier," il arrêta dans sa pensée la formule imprudente.

— Dirai-je adieu à mon cousin? demanda-t-il à M. de Sarrieux qui, voisin de campagne de Mirebois, y semblait en ce jour suppléer le maître de maison...

— Vous, peut-être, répondit-il, risquez...

Alexis se fit conduire à la chambre du comte. Il frappa deux fois et, comme on ne lui répondit pas, bravement il entra. Il aperçut, dans la demi-obscurité des volets clos, le comte étendu sur un fauteuil, tenant entre ses mains son visage qu'il ne releva pas au bruit de la porte.

Fort embarrassé de son personnage, M. d'Erizel restait debout près de M. de Cramans, qui semblait ne l'avoir vu ni entendu.

— Césaire, dit-il enfin doucement, pardonnez-moi de vous troubler, je ne voulais pas repartir sans vous avoir revu.

Les longues mains fines et soignées se détachèrent du visage pâle, qui apparut à Alexis avec l'expression égarée de la hantise d'un cauchemar. Sur lui se fixèrent les beaux yeux noirs

éperdus, dont le regard témoignait du vertige, comme si un tournoiement épouvantable en avait troublé la raison.

Il se fit un silence, et le comte, ramené à la notion des choses présentes, se souleva un peu et tendit la main au jeune homme.

— Ah! vous partez, Alexis, déjà! excusez-moi, j'ai perdu la notion du temps, de l'heure, de tout... Merci d'être venu, merci pour *elle*, qui vous était attachée sincèrement.

Alexis balbutia quelques paroles de réciprocité émue, de condoléance affectueuse.

— Merci, reprit encore le comte fermant les yeux, votre sympathie m'est précieuse et, en souvenir d'*elle*, vous m'êtes, vous me serez toujours cher...

Alexis en témoigna sa reconnaissance.

— Si vous me le permettez, ajouta-t-il, embarrassé pour quitter M. de Cramans et ne sachant que dire, plus tard, je reviendrai vous voir.

— Oui, répondit le comte, plus tard; bien volontiers, je vous recevrai. Je ne vous retiens pas aujourd'hui, j'ai besoin de solitude pour me retrouver dans cet abîme de désespoir où j'ai été si soudainement plongé que ma pauvre tête s'y perd. Mais plus tard, oui, plus tard, revenez, nous parlerons d'*elle*; je n'ai plus que des souvenirs, désormais, pour remplir ma vie...

Et lui tendant de nouveau la main, dans un geste qui était un congé, le comte salua de la tête Alexis, qui s'éloigna.

Il allait donc partir, il fallait même qu'il partît, mais comme cela, sans rien savoir de positif de ce que, au demeurant, il était venu pour apprendre!... Et bien des jours se passeraient dans cette incertitude s'il ne la faisait cesser aujourd'hui, profitant de sa présence dans ce pays, car qui savait quand il y reviendrait, ni s'il y reviendrait jamais?

Une idée subite se présente à son esprit: le notaire? Mais comment savoir quel était celui qui, chargé des affaires de famille, avait dû faire le contrat? Alexis n'admettait pas la possibilité d'un testament, Elisabeth s'étant mariée à Mirebois.

Il paya d'audace et abordant M. de Sarieux:

— Je viens de faire mes adieux à mon pauvre cousin, il m'a donné une commission verbale pour son notaire, mais il était si affaissé qu'il ne m'en a pas dit le nom, et moi, si ému, que je n'ai pas songé à le lui demander. Savez-vous qui, en ce pays, s'occupe de ses affaires?

— Parfaitement, c'est maître Ribet, de Longcours-au-Bois; il était ici tantôt, il doit être reparti, car je ne le vois plus.

— J'irai le trouver, alors.

— Voulez-vous qu'on vous y conduise?

— Merci, j'irai seul, je vous prierai même de ne pas parler de cette démarche, mon cousin désirant qu'elle reste secrète. Je préfère qu'il ignore que j'ai dû vous interroger.



— Soyez tranquille, fit M. de Sarieux, sans témoigner le moindre étonnement, car il était très naturel que le comte ait quelque affaire d'intérêt à régler avec le seul parent proche de sa femme.

Alexis, ne voulant mettre personne dans sa confiance, reprit le train à la gare d'arrivée en même temps que tout le monde, mais, à la deuxième station, il descendit et, revenant un peu sur ses pas pour dépister toute curiosité, il gagna à pied le village de Longcours-au-Bois.

Il faisait nuit lorsqu'il y arriva. Il se dirigea vers la place où un rayon de lune, frappant deux panonceaux, lui indiqua l'étude. Il y pénétra. Les clerks venaient de partir, Mtre Ribet s'y trouvait seul.

Sans embarras visible, Alexis lui exposa le motif de sa visite.

— Je suis, lui dit-il, Alexis d'Erizel, cousin germain de la comtesse de Cramans. Une affection étroite nous unissait. Si la mort ne l'eût surprise, je ne serais pas étonné, qu'à la pensée de disparaître, elle n'ait eu quelque recommandation particulière et confidentielle à m'adresser, et ne l'ait fait par écrit. Dans le doute, et bien que la chose soit délicate, il est de mon devoir de m'informer si elle n'a pas pris quelque disposition de ce genre et, pour cela, je ne pouvais mieux faire, sachant que vous vous occupez des affaires de mon cousin, que d'avoir recours à vous, Monsieur, à votre obligeance et, surtout, à votre discrétion.

— Vous avez eu parfaitement raison, Monsieur, repartit le notaire, de compter sur l'une et l'autre, et je puis répondre à votre confiance par un renseignement précis. Je ne sais pas si Mme la comtesse de Cramans a exprimé spécialement quelque volonté dans un autre écrit que celui que j'ai entre les mains, mais je ne le pense pas, puisqu'elle a fait un testament.

— Un testament! — Alexis faillit se trahir, — un testament! je n'aurais pas cru... et il n'y a rien de particulier... rien à mon égard?

— Non, Monsieur, mais, du reste, votre qualité de parent proche de Mme la comtesse de Cramans m'autorise à vous en donner connaissance, puisque, indirectement, il vous intéresse. Je vais donc vous le chercher.

Laissant Alexis sous le coup de la plus poignante incertitude, le notaire sortit de l'appartement. Il y revint bientôt tenant à la main une enveloppe cachetée de noir et ouverte par le haut, dont il tira la feuille timbrée. Et de sa voix indifférente d'homme de loi, il en commença la lecture :

“ Moi, Elisabeth Sergier, comtesse de Cramans, en quelque

lieu et quelque époque que je mourrai, déclare que ce sera toujours dans la foi catholique, apostolique et romaine, à laquelle je serai toute ma vie fidèle, et désire être inhumée, suivant les rites accoutumés de ma religion, dans la chapelle funéraire du château de Mirebois où une place sera réservée, près de moi, pour mon bien-aimé époux, s'il me survit. De même que je désire être enterrée à côté de lui s'il m'a précédée dans la tombe, afin que rien ne nous sépare ni dans la mort, ni dans la vie."

Suivaient quelques dispositions pieuses d'aumônes et de prières, puis, de sa grande écriture ferme, la comtesse avait ajouté :

" Si, lorsque je mourrai, nous n'avons point d'enfant, je donne en toute propriété, sans aucune restriction ni charge, tout ce que je possède aujourd'hui et puis posséder dans l'avenir, immeubles, valeurs, meubles et bijoux, etc., à mon cher mari, le comte Césaire de Cramans, qui pourra en user absolument à son gré. Je l'engage seulement, et sans l'y obliger nullement, à disposer, pour après lui, de ma fortune en faveur de l'œuvre des mariages. Faciliter dans notre pays, par des dots, les aidant à vivre et à élever leurs familles, l'union chrétienne de gens qui s'aiment, afin que le bonheur que nous avons eu en ménage se répercute autour de nous et en souvenir de nous. De même, j'aimerais, qu'après nous deux, notre château de Mirebois devînt un hospice religieux pour les vieux ménages qu'on ne séparerait point. Mais de cela je ne fais non plus à Césaire de Cramans aucune obligation. Je ne mets au legs que je lui fais de ma fortune entière qu'une seule condition, c'est que, s'il se remariait, cette fortune complète, immeubles, valeurs, objets personnels, retournerait immédiatement, propriété et jouissance, à mes héritiers selon la loi."

Venaient ensuite d'autres dispositions en cas d'existence d'enfant, et la comtesse terminait par quelques dons sans importance à ses domestiques et à ses pauvres.

Une nouvelle perspective s'ouvrait désormais devant Alexis.

Il en repoussa momentanément le mirage pour concentrer toutes ses facultés sur la révélation qui venait de lui être faite, afin d'achever de s'éclairer complètement.

— De quelle date ce testament? dit-il, il me surprend; ma pauvre cousine s'attendait donc à mourir?

— Il est daté du 15 juillet 188... au moment où Mme la comtesse de Cramans a eu un accident.

— Et il n'y en a pas d'autre depuis?

— Absolument pas: j'en suis certain.

— La teneur en est étrange, reprit Alexis; le contrat de mariage de ma cousine ne donnait donc pas, comme d'usage, la jouissance de sa fortune à son mari?

— Si, mais en cas de convol, ce bénéfice cessait.

— Toujours?

— Toujours, répondit le notaire.

Et d'un ton pénétré, il ajouta:

— Mme la comtesse de Cramans était une créature exceptionnelle, elle ne vivait que par le cœur et adorait son mari d'une affection exclusive et jalouse, dont cet acte est bien le témoignage.

Edifié maintenant, Alexis se leva pour partir.

— Monsieur, dit-il à Mtre Ribet, j'espère pouvoir compter sur votre discrétion: je tiens absolument à ce que mon cousin ignore ma démarche auprès de vous.

— Oh! Monsieur, protesta celui-ci, le secret professionnel! Vous pouvez être entièrement tranquille.

Et ayant reconduit avec une véritable obséquiosité M. d'Erizel qui, pressé de rejoindre la voie ferrée, s'en allait à grands pas, Mtre Ribet eut, dans l'ombre, la grille refermée, un ironique haussement d'épaules:

— S'il croit, celui-là, que le comte de Cramans va se remarier pour lui faire plaisir!

III

Bien qu'ayant voyagé presque toute la nuit, la matinée était déjà avancée lorsqu'Alexis d'Erizel, ayant déjeuné en chemin, rentra chez lui. Dans l'escalier, il croisa la famille Thirvenet, locataire d'une partie du premier étage de la maison qu'il habitait.

Ce quasi-voisinage les avait mis en relations d'autant plus suivies, que M. Thirvenet, chef de bureau au ministère des Finances, se trouvait le collègue du jeune homme.

Il avait un fils, magistrat en province, et une fille, cette jolie Anaïs qu'Alexis, dans sa fatuité de beau garçon, croyait folle de lui. C'était peut-être beaucoup dire, mais assurément il lui plaisait, et M. et Mme Thirvenet, qui s'en étaient aperçus et désiraient marier leur enfant à son goût, avaient fait à M. d'Erizel quelques politesses qu'il avait acceptées, et quelques avances auxquelles il n'avait pas répondu.

Ce matin-là, les rencontrant sur le palier, forcément il dut s'arrêter pour leur livrer passage.

— Comment allez-vous, dit M. Thirvenet, et quelle surprise de ne pas vous avoir vu hier au bureau, vous, la ponctualité même?

— Le motif en est triste, répondit Alexis après avoir salué, je reviens de l'inhumation d'une de mes cousines, la comtesse de Cramans.

— Une parente proche? interrogea Mme Thirvenet avec un intérêt poli et apitoyé.

— C'était la fille d'une sœur de mon père, une charmante femme de vingt-huit ans.

— C'est une fin bien prématurée, observa M. Thirvenet.

— Et bien inattendue, répondit Alexis; ma pauvre cousine est morte en couches. Son mari est au désespoir, et je reviens moi-même tout bouleversé de ce coup soudain, et du spectacle de cette douleur.

— Il y a de quoi, fit M. Thirvenet.

— Soyez sûr, Monsieur, que nous compatissons bien... crut devoir dire Mme Thirvenet.

— Oh! oui, appuya Anaïs, levant sur le jeune homme ses beaux yeux noirs avec une véritable expression de sympathie. Et voyant qu'on se séparait, elle ajouta très vite:



— Vous voilà en deuil; vous ne viendrez sans doute pas chez Mme Daustine?

— Assurément non, repartit vivement Alexis, je serai au moins plusieurs semaines sans aller dans le monde.

— Oh! fit l'ingénue, avec une intonation naïvement désolée.

Et il passa dans ses deux yeux, rieurs, d'ordinaire, une larme, que n'y amenait point la seule mort de Mme de Cramans!

Alexis, à ce témoignage d'un sentiment qu'il n'ignorait point, répondit par un regard et un sourire qui n'étaient pas pour l'atténuer, et il prit congé, tout en murmurant à part lui:

— Si elle se figure, la mignonne, qu'elle va me prendre au filet!... Moins que jamais maintenant!

Il rentra dans son appartement sur ces derniers mots, qui peignaient nettement son état d'esprit. " Moins que jamais, *maintenant!* Maintenant que j'ai retrouvé un espoir de devenir plusieurs fois millionnaire."

Car, cet espoir, il l'avait désormais au fond de son cœur. Il ne s'agissait plus, pour le réaliser, que le comte de Cramans ne survécût pas à sa femme, comme un instant il l'avait cru, il fallait, au contraire, qu'il vécût, qu'il se reprît à la vie, qu'il se consolât, qu'il oubliât, . . . et qu'il se remariât! . . .

Ces conditions semblaient à Alexis plus aisées à remplir que la première. Il ne s'agissait plus d'attendre ce fait surnaturel et, — à moins d'exception monstrueuse, — échappant à la volonté de tous: une mort, mais une résolution bien humaine, qui rentrait dans l'ordre des choses possibles, sinon probables; et, de même qu'il lui était interdit d'aider à la première solution, de même il lui était très aisé de s'employer à amener la seconde. Il ne pouvait pas pousser son cousin dans la tombe, il n'était pas de loi au monde qui l'empêchât de le pousser au mariage.

Qu'il réussît à l'y amener? il n'en doutait pas. Son optimisme d'autrefois, qui renaissait de ses cendres pour le lui faire espérer, s'unissait à l'opinion qu'il se faisait de tous les hommes en général et du comte en particulier. Pour les juger, il regardait en lui-même, et n'admettait pas l'existence d'un amour éternel, résistant au temps et à l'absence, d'une fidélité survivant à la séparation. Il accordait bien au comte une sensibilité, une passion dont il se sentait incapable, mais il ne croyait pas que ses sentiments, qu'il qualifiait d'exaltation passagère, pussent lutter contre l'action dissolvante des jours qui passent et contre l'intérêt personnel qui, tôt ou tard, parle haut. Or, cet intérêt, pour le comte qui avait été heureux avec une femme qui l'aimait, qui avait eu, grâce à elle, un intérieur charmant, c'était de retrouver l'une et l'autre, au lieu de se consumer en regrets stériles à un foyer désert.

Malgré la clause du testament qui, en ce cas, devait l'appau-

vrir, Alexis était persuadé que, le jour où il le voudrait, M. de Cramans rencontrerait dix femmes pour une, prêtes à sécher ses larmes et à porter son nom, car, non seulement il était personnellement presque aussi riche que la comtesse, mais il était encore séduisant et bien fait pour être aimé.

Il avait trente-cinq ans environ, alors, et quelques mois avant cette catastrophe qui l'avait ébranlé — comme une tempête effeuille et ébranche, sans pourtant l'abattre, un arbre vigoureux et sain, dont la prochaine sève réparera les désastres, — on ne les lui eût pas donnés.

Grand, brun, élégant, souverainement distingué, il était partout remarqué pour son grand air et sa beauté d'homme, une beauté mâle, aux traits réguliers, qu'adouçissaient ses merveilleux yeux noirs, au regard pénétrant et charmeur.

La note dominante de son intelligence, très fine, très cultivée, était, par contraste avec son physique, une délicatesse vraiment féminine. Il en résultait, pour lui, un tact affiné, une acuité de sensations qui les lui rendaient plus nombreuses et plus intenses. Il n'en faisait rien paraître; de même que, plus qu'instruit, savant, sa simplicité n'en laissait ordinairement rien présumer, de même il enveloppait de réserve ses grandes qualités d'esprit et de cœur. D'elles aussi il était modeste, en avait la pudeur, qui lui faisait facilement garder pour lui des impressions qu'il jugeait, non sans raison, incompréhensibles pour la majorité des gens.

Mais, lorsque mis en confiance par une amitié, une sympathie, ou même une similitude de vues, devinée en ses interlocuteurs, il se laissait aller à l'expansion, il découvrait un vrai trésor de sensibilité et de tendresse, une haute élévation de sentiments, une ingéniosité d'aperçus, une originalité de sensations, tout à fait exceptionnelles.

Sa nature douce n'excluait ni la fermeté ni l'autorité. Il possédait l'une et l'autre, mais n'en abusait pas. Il avait, au contraire, le talent de se faire pardonner, à force d'humilité sincère et d'amabilité, sa supériorité en toutes choses. C'est là une ha-

bileté rare chez les favorisés de ce monde, qui leur assure de nombreux amis, en respectant l'amour-propre que chacun porte en soi, et qui, chez quelques-uns, prend ombrage des avantages des autres.

Il était donc généralement très apprécié, surtout par les femmes, qui se sentaient de lui comprises et admirées. Lui aussi les aimait; justement en raison de sa féminité exquise, leurs tendances, leur commerce, leur amitié, leurs habitudes, leur conversation l'intéressaient. Mais d'amour? ayant mis très haut son idéal, il n'en avait jamais aimé réellement qu'une, la sienne.

Son mariage avait été un roman.

Il avait vingt-huit ans et, après les études les plus sérieuses, des voyages, des explorations avaient utilement rempli les années de sa jeunesse, lorsqu'au retour d'une expédition africaine, où il avait tenu un rôle honorable, encore tout bronzé par le soleil de feu des longs déserts brûlants, il avait rencontré à Arras, où il faisait un séjour chez un de ses oncles, Mlle Elisabeth Sergier, dont les parents habitaient, pendant l'été, le château de Mirebois, à 5 kilomètres de là. Elle était délicieusement jolie.

Sans doute, il avait vu des jeunes filles aussi séduisantes, mais celle-là, probablement, lui était destinée, car, dès la première heure, lui qui jusque-là avait gardé son cœur, s'en éprit follement.

Elle était blonde, avec de grands yeux bleu clair qui, malgré leur innocence, vous remuaient jusqu'au fond de l'être. Vive, gaie, confiante, un peu exubérante, elle avait toutes les qualités qui manquaient à Césaire. Fut-ce ce contraste qui l'attacha si fortement à elle, en qui il trouvait le complément de sa propre nature? Il ne la connaissait pas de quinze jours qu'il repartait pour Versailles où habitait sa mère, la comtesse douairière de Cramans, afin de la supplier de venir demander pour lui la main d'Élisabeth Sergier. La comtesse, ayant pris quelques renseignements, ne se fit pas prier pour accéder au

désir de son fils. On ne fit pas davantage de façons pour accueillir favorablement sa démarche; en moins d'un mois, le mariage fut conclu.

Un dîner de famille devait réunir les deux familles à Mirebois. D'avance, Mme de Cramans était venue s'installer à Arras, chez son frère, d'où Césaire ne bougeait plus guère que pour aller chaque jour retrouver Elisabeth. Pourtant, depuis la veille, il était parti pour aller chercher à Paris la bague et les fleurs qu'il était désormais autorisé à offrir. On l'attendait à cinq heures à Mirebois où sa mère devait le rejoindre. La surprise de cette dernière, y arrivant vers sept heures, et ne l'y trouvant pas, n'eut d'égale que celle des Sergier de ne pas le voir avec la comtesse, comme ils le pensaient, depuis que la voiture envoyée à la gare, à sa rencontre, était revenue vide. De part et d'autre, on s'inquiéta de cette absence, puis avec l'optimisme enraciné des gens heureux, on lui découvrit une rassurante raison: L'étourdi avait manqué le train!

On retarda le dîner et l'on renvoya les chevaux au-devant de l'express de huit heures. Encore une fois, ils ne ramenèrent aucun voyageur... Alors on s' alarma davantage, Mme de Cramans plus que les autres. Que voulait dire cela? Était-il advenu quelque accident au pauvre garçon? Avait-il confondu les dates et cru que le dîner n'était que pour le lendemain? On se le demandait tout haut, mais, tout bas, dans les coins, les indifférents et les envieux, les malveillants et les jaloux, chuchotaient: S'était-il dédit, le comte Césaire?

Il fallut bien se mettre à table et il n'y eut rien de plus contraint ni de plus triste que ce dîner de fiançailles sans fiancé.

En en sortant, Elisabeth qui, très pâle, faisait pourtant bonne contenance, s'approcha de François d'Abrèze, le fils de cet oncle qui recevait Césaire à Arras, et courageusement lui dit:

— Monsieur François, il est arrivé quelque malheur à M. de Cramans.

— Vous croyez?

— J'en suis sûre. Je n'ose le dire à sa mère pour ne pas l'angoisser davantage, mais je voudrais bien qu'on se renseignât.

— Je vais partir, Mademoiselle, répondit le jeune homme.

Il se mit en route pour Paris. Les données étaient vagues pour retrouver son cousin, il ne savait même pas où il était descendu.

— D'ordinaire, c'est au Grand Hôtel, qu'il s'installe, lui avait dit Mme de Cramans.

Le jour se levait lorsque François d'Abrèze arriva boulevard des Capucines. Il s'informa. Oui, M. de Cramans, l'autre nuit, avait bien occupé une chambre, mais il était parti dans la matinée de la veille, après avoir réglé son compte.

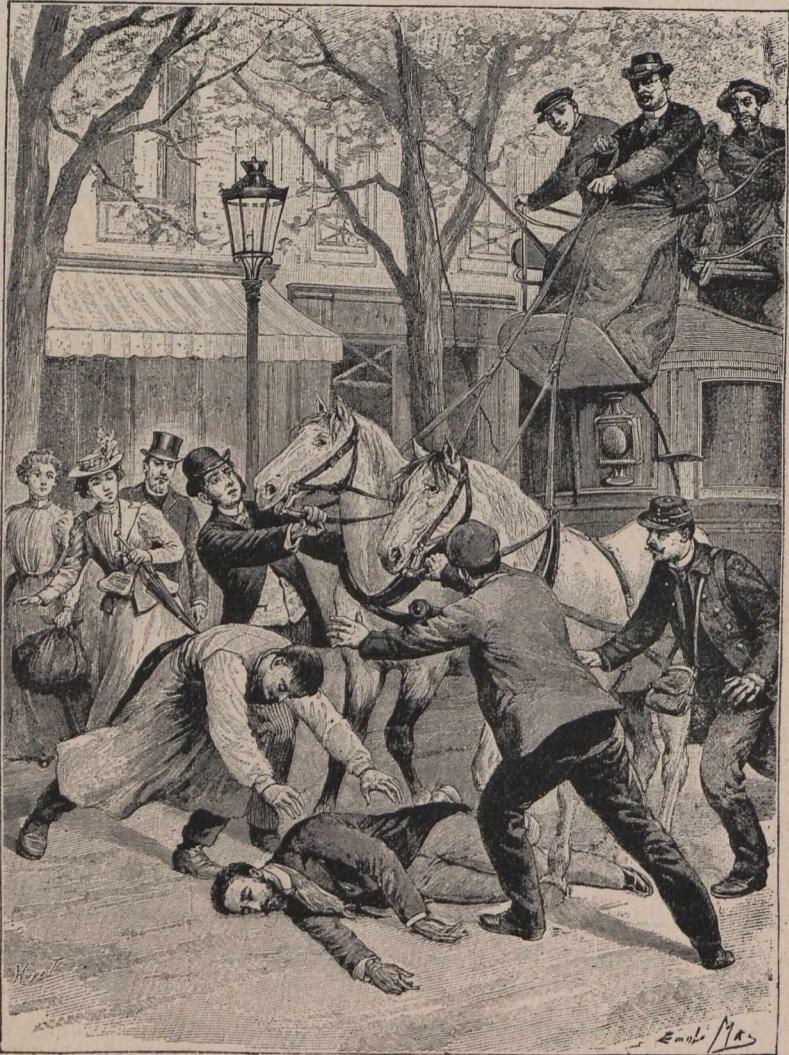
Il s'était donc mis en route? qu'est-ce qui avait pu l'y retenir?

François se demanda s'il n'y avait pas eu quelque accident de chemin de fer qu'il ignorait. Il se fit conduire à la gare du Nord pour se renseigner. La réponse négative le jeta dans une perplexité terrible... La pensée de s'adresser à la police l'en tira soudain. Il n'avait plus que cette ressource et en usa aussitôt. Deux heures après sa démarche à la préfecture, il fut informé que son malheureux cousin, victime d'une chute de voiture, était mourant, mort peut-être à l'hôpital Beaujon, où, d'urgence, on l'avait transporté.

Lorsque François y arriva, le pauvre Césaire était dans un état comateux qui lui enlevait toute connaissance.

Par ceux qui le soignaient, dont un interne, il apprit l'accident. Le cheval du fiacre qui reconduisait M. de Cramans à la gare du Nord ayant pris peur, s'était emballé, et, dans sa course folle avait accroché un tramway à vapeur qui, par le choc pesant de sa puissante masse, avait réduit en miettes le léger véhicule. Césaire, projeté au loin par la violence du premier heurt, était allé tomber dans les jambes des chevaux d'un omnibus, qui venait en sens inverse, et là il avait été piétiné, meurtri, écrasé. On l'avait retiré inanimé et porté à l'hôpital, où, à l'arrivée, une hémorragie avait failli l'emporter.

Maintenant, le vomissement de sang arrêté, on espérait quelque peu le sauver, malgré de graves lésions à la poitrine.



Et il était là depuis presque vingt-quatre heures, mourant, sans avoir pu prononcer une parole, dire son nom, faire appeler sa mère... Sa valise avait dû être perdue dans le tumulte,

on n'en savait rien. La poche de poitrine de son vêtement, éventrée par l'horrible chute et les piétinements affreux, avait dû laisser échapper des papiers, un portefeuille peut-être, sans doute effeuillés au vent, car on avait trouvé dans ses autres poches bien des menus objets, mais aucun n'indiquant l'identité du malheureux.

L'adresse du tailleur, au col de la jaquette, et les armes de la bague chevalière qu'il portait au doigt, étaient les indices seuls pouvant le faire reconnaître. On pensait à les utiliser dans la mesure du possible lorsque François arriva et fut accueilli comme un sauveur par le personnel de l'hôpital, ennuyé de l'anonymat du blessé.

Quelques heures plus tard, sa mère était auprès de lui, et celle qui n'était pas encore officiellement sa fiancée l'accompagnait... Elle avait voulu, au mépris des habituelles conventions, revoir celui à qui elle s'était promise, et le premier regard du pauvre garçon, revenant à la vie, fut pour les deux chères tendresses qui, désormais, la remplissaient.

Contre presque tout espoir, le malheureux jeune homme fut sauvé, mais son existence n'était plus immédiatement en péril que sa santé générale la compromettait encore. Des lésions au poumon, il restait des traces graves, une toux d'alarme, des crachements de sang, sinistres avertisseurs, réclamant des soins assidus. Ils furent prodigués à Césaire. Dès que cela fut possible, on le transporta — non à Versailles — il n'eût pu supporter le voyage, — mais dans un appartement à Paris, où sa mère s'installa pour le soigner.

Elle n'était pas souvent seule à son chevet... Lorsque les médecins eurent déclaré qu'il n'y avait plus de danger prochain, M. Sergier emmena sa fille, mais, au bout d'une semaine, elle demanda à revoir son fiancé, et ses parents, tout en sentant l'imprudence d'une pareille démarche, n'osèrent la refuser à la généreuse impulsion de leur enfant. Elle vint donc une fois encore près du blessé, puis, la saison s'avancant, et l'époque où les Sergier rentraient chaque année à Paris, Elisabeth

obtint qu'on la devançât un peu pour se rapprocher de Césaire.

Une fois installée là-bas, elle prit l'habitude d'aller chaque jour, avec sa mère, prendre des nouvelles de son ami et lorsque, étant mieux, il put jouir enfin de sa présence, d'y passer toutes ses après-midi.

On en parlait bien un peu, en blâmant Mme Sergier, mais elle n'avait plus le courage d'éloigner l'un de l'autre ces jeunes qui s'aimaient, alors qu'elle voyait, surtout, quel bien faisaient au comte Césaire les visites de sa chère fiancée, et pensait au coup mortel qu'assurément elle lui porterait, en l'en privant. La séparation, pourtant, leur fut imposée. Césaire toussait toujours. On lui prescrivit le Midi. Il partit, accompagné de sa mère. Elisabeth eût bien voulu les suivre, mais son père s'opposa à ce déplacement. Il commençait à s'inquiéter du rétablissement si lent à venir du jeune homme, se demandant si, de l'accident funeste, il n'avait pas gardé quelque germe mortel. Et, dans le doute, il comptait sur cette absence pour détacher un peu sa fille de lui. . . Il n'y réussit pas.

— Je comprends vos raisons, lui répondait-elle, et le sacrifice que j'y fais est de ne pas vous demander d'épouser Césaire tout de suite, pour ne pas le quitter et avoir le droit de le soigner. J'attends donc, j'attendrai tant que vous l'exigerez, mais s'il avait le malheur de ne pas se remettre, je vous supplierais de nous laisser marier, afin que je puisse porter ostensiblement son deuil, qu'éternellement, j'aurais au cœur.

Et M. et Mme Sergier se taisaient devant cet amour profond, qu'ils avaient vu naître, puis imprudemment encouragé, et contre lequel ils se sentaient, désormais, impuissants.

Le malheur qu'ils redoutaient pour leur fille lui fut épargné.

Césaire, dont la forte constitution avait été ébranlée, non mortellement atteinte, Césaire se remit. Le printemps le vit revenir dans le Nord, où l'attendait sa fiancée fidèle. S'il n'avait tenu qu'à elle et à ses parents, dont elle eût emporté le consentement, le mariage eût eu lieu alors; mais le jeune homme, dans sa délicatesse, ne le voulut pas ainsi. Il n'était

point encore assez certain de sa guérison et, s'il s'était cru appelé à disparaître, n'eût pas consenti à lier sa vie condamnée à celle de cette enfant qui l'adorait, mais devant laquelle l'avenir s'ouvrait. L'été se passa donc, qui le mena aux eaux; puis, au commencement de l'hiver, il repartit pour le Midi, malgré les larmes d'Elisabeth, qui oubliant, dans la confiance de son amour, toute dignité, lui avait dit :

— Oh! Césaire, donnez-moi le droit de vous accompagner et, quel qu'il soit, de partager votre sort en ce monde!

Il avait été touché au cœur par tant d'amour, mais il avait résisté à la tentation suprême.

— Non, avait-il répondu, en conscience je ne le dois pas, je ne le puis pas; mais, puisque vous le voulez bien, Elisabeth, et que vous m'aimez assez pour cela, accordez-moi encore quelques mois de fidélité et d'attente et j'espère, alors, s'il plaît à Dieu, pouvoir, sans scrupule et sans danger, assumer devant le ciel et les hommes le devoir d'assurer votre bonheur et de protéger votre vie.

Au printemps suivant, Césaire revenant, cette fois, entièrement rétabli, ils s'étaient épousés!...

Il y avait cinq ans de cela, cinq ans qu'ils étaient heureux d'un bonheur au-dessus des bonheurs de ce monde. La main de Dieu, dans ses impénétrables desseins, venait de le briser, et, aujourd'hui, la catastrophe à peine accomplie, Alexis pensait déjà pour le comte, à le consoler du présent et à lui faire oublier le passé; jugeant l'amour qui avait illuminé sa vie susceptible de consolations et capable d'oubli.

Marie Floran.

(A suivre)

UN APPEL A DIEU

La livraison des *Etudes* des Pères de la Compagnie de Jésus du 5 septembre 1901, nous apportait naguère un article, signé par le Révérend Père Joseph Burnichon, qui est vraiment admirable de fond et de forme.

De nos jours, nous le savons, on prodigue à tout propos et souvent hors de propos, les qualificatifs et les épithètes. C'est assez embarrassant pour qui veut garder sa liberté d'allure et admirer en conscience un article digne de l'être; il a l'air de brûler l'encens et l'on se demande s'il est convaincu.

Le moyen sans doute d'éviter cette banalité du parti-pris est vite indiqué: il faut justifier ses louanges, c'est tout simple.

Nous allons nous y essayer, bien assuré de porter tout seul, au cas d'insuccès, le poids de la culpabilité; car si jamais un article de revue a été admirable, c'est-à-dire étonnant et beau tout ensemble, c'est celui-là.

Le Père Burnichon l'intitule: "Les derniers jours d'un condamné." On devine qu'il s'agit de ces *condamnés* pour le crime de *vœux de religion*, que la loi dite d'*Association*, en France, va chasser ou a déjà chassés loin du sol de leur patrie.

Avec une vivacité saisissante, le distingué Jésuite peint l'état d'âme de ces vénérables bannis, au moment de leur départ; avec une vigueur très fière, il stigmatise les illogismes et les brutalités des républicains autocrates de 1901; avec une dignité très noble, il proteste contre les lois odieuses; avec un bon sens implacable, il écarte les explications boiteuses et les prétextes fallacieux; puis, à la façon des martyrs, il finit par s'incliner devant l'iniquité des hommes en appelant à Dieu: "Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello!"

Nous avons lu cet article, une première fois, par un dimanche

d'octobre. La nature était triste. Les feuilles s'en allaient au vent, toutes jaunies et froissées. Les arbres dénudés paraissaient comme abandonnés. Le ciel lui-même, en gris sombre, pleurait doucement, par intervalle. Cette poésie automnale était comme le cadre naturel dans lequel nous groupions, par la pensée, les bannis fugitifs de là-bas.

Nous arrivions aux dernières lignes de l'article précité quand un rayon de soleil traversa soudain la croisée, juste au moment où ce cri du chrétien, venu du cœur sous la plume du Jésuite, illuminait notre tristesse: "Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello!"

Oui, certes, ils ont droit d'en appeler à Dieu, les chers proscrits de France! et c'est pour le redire à nos amis de la REVUE CANADIENNE que nous nous hasardons à analyser les belles pages signées par le Père Burnichon. Ceux qui souffrent là-bas sont deux fois nos frères, par le sang et par la foi. Souvenons-nous-en et ne leur marchandons ni nos sympathies ni nos prières.

* * *

Du 1er juillet au 1er octobre deux cent mille religieux et religieuses de France, ont dû prendre parti entre la demande d'autorisation exigée par la loi et la dissolution menaçante. Le Pape a laissé à chacune des Congrégations visées par l'ultimatum de la *loi Waldeck*, le soin de voir et de décider lequel des deux maux était pour elle le moindre. Beaucoup ont choisi l'exil.

Le Père Burnichon explique que les Jésuites n'ont pas eu à choisir. "Certaines victimes étaient marquées d'avance pour le sacrifice," entre autres évidemment, les fils de Loyola. "La Compagnie de Jésus, écrit-il, est en possession de recevoir les premiers coups." D'ordinaire en effet, de tous les condamnés à mort par les potentats de la libre-pensée, les Jésuites sont pour le moins de la *première charrette*. On se souvient des lois de M. de Bismarck et des décrets de 1880. D'où l'écrivain des

Études conclut qu'il est aussi bien que personne en position de parler des *derniers jours d'un condamné*.

Quant à nous qui voyons les choses de loin et qui n'avons pas à en souffrir personnellement, nous nous consolons peut-être en pensant que les Jésuites savent mourir... et ressusciter, parce que pour eux plus que pour tout autre sans doute, s'est réalisée la prophétie de Tertullien, le sang de leurs martyrs a toujours été une semence féconde.

Mais, pour les *condamnés* eux-mêmes, il s'agit de marcher au supplice, et si forte que soit la foi, la nature a bien le droit de protester.

Tout d'abord que vont-ils souffrir?

* * *

Quitter son couvent, sa famille religieuse, ses frères, ses œuvres et sa vie pour la terre de l'exil qu'est-ce que c'est bien si ce n'est laisser là " tout un ensemble de choses dont on ne fait pas l'inventaire, dont le banni lui-même ne saurait pas dire le nom et dont pourtant l'absence *tue*."

" Supposez, continue le Révérend Père, qu'on vienne un jour " vous arracher par la force, de votre demeure, cette demeure " fût-elle une chaumière, vous séparer de votre famille, vous " disperser, vous et les vôtres, avec défense de vous retrouver " sous le même toit; est-ce que votre cœur ne sera pas brisé et " votre existence flétrie? Est-ce que l'on vous consolera beau- " coup en vous montrant les rues et les boulevards, et en vous " disant que vous êtes libres maintenant d'aller où bon vous " semble, de loger comme il vous plaira, à l'hôtel ou en garni, " à condition que pas un des vôtres n'y sera avec vous? "

Ah! sans doute, ceux qui prétendent anéantir les congrégations en seront pour leurs frais — et ces frais-là vont grever le budget! — Oui, on peut *dissoudre* les communautés en abusant de la force, mais la congrégation se maintiendra quand même, car son existence dépend de la conscience de ses membres et

la conscience est au-dessus des atteintes de la force brutale. Jadis les édits des Néron et des Domitien se sont exécutés, mais l'Église a vécu.

Il n'en reste pas moins vrai que la dissolution et la dispersion feront souffrir. L'écrivain des Études le sait par expérience et il en parle avec une émotion communicative: " Il y a vingt ans, le gouvernement mobilisa la police, l'armée et les serruriers pour nous jeter à la rue... Oui; il y eut alors, pendant des années, pour la plupart des religieux expulsés, de cruelles souffrances morales, sans parler des autres. Nous sommes hommes après tout et nos âmes ne sont pas fortes à la façon des rochers. Puis, on ne recommence pas sa vie à tout âge, et quand on essaie de transplanter les arbres qui ne sont plus jeunes, ils languissent et ils meurent..."

* * *

Et c'est cette vie-là qu'il leur faut revivre!

De par quel droit ose-t-on, en ce temps de *liberté* et *d'égalité*, mettre ainsi les gens à la porte? Il n'y en a pas d'autre que celui de la force. La voix autorisée de Léon XIII a réprouvé hautement "de telles lois, parce qu'elles sont contraires au droit naturel et évangélique..." (Lettre aux supérieurs généraux, 22 juin 1901). Le droit évangélique, les Jacobins qui gouvernent la France ne s'en préoccupent guères, mais au moins on serait en lieu d'attendre qu'ils n'abdiquent pas leur raison. Même pour eux le droit naturel subsiste. Et pourtant!...

Le Père Burnichon rappelle à propos le mot de Renan, répondant à quelqu'un qui demandait à suivre un cours de droit naturel au Collège de France: " Il n'y a pas de droit naturel! " Cette parole peut surprendre dans la bouche d'un homme aussi avisé que Renan, mais, après tout, quand on nie Dieu, que voulez-vous qu'il reste à l'homme si ce n'est sa force brutale... et ses faiblesses?

Le droit naturel, écrit le Père Burnichon, " a été singulièrement négligé dans les discussions de l'une et de l'autre chambre," lorsque s'est votée la loi d'*association*.

Nous en demandons pardon à l'illustre écrivain des Études, mais nous ne sommes pas prêt à admettre, pour notre part, ces reproches indirects à l'adresse des députés et des sénateurs catholiques.

On comprend sans peine qu'il ait fallu aux champions de la bonne cause, et au Palais Bourbon et au Luxembourg, suivre avant tout leurs adversaires sur le terrain où ils se plaçaient. A cela rien d'étonnant. Mais dire qu'ils ont *singulièrement négligé* de traiter la question au point de vue du droit naturel, c'est à notre avis — disons-le respectueusement — aller trop loin.

Les députés catholiques et leurs collègues du sénat ont trop noblement et trop fièrement défendu une cause qu'ils savaient à peu près perdue d'avance, pour qu'on ne leur rende pas ce témoignage qu'ils ont fait ce qu'ils ont pu, qu'ils n'ont rien *négligé* et qu'ils ont livré le plus beau combat oratoire qui se soit entendu, sous les voûtes des chambres françaises, depuis les jours de Montalembert et de Dupanloup.

Qu'on relise, par exemple, le discours du 21 janvier, à la chambre, de M. le comte Albert de Mun, ou encore les déclarations du 13 juin, au sénat, de M. l'amiral de Cuverville, et nous croyons que l'expression du Révérend Père Jésuite paraîtra au moins un peu forte.

Dans l'un de ces brillants mouvements d'éloquence dont il a le secret, et alors qu'il donnait aux députés de France l'une des plus profondes leçons de christianisme qu'ils aient jamais reçues, M. de Mun s'écriait: " Non! ce n'est pas le découragement et la lassitude, ce n'est pas la déception du cœur ni l'effroi de la vie qui peuplent les couvents, c'est l'irrésistible et l'impérissable attrait du sacrifice et du dévouement (vifs applaudissements); c'est le mystérieux besoin que la foi met aux âmes croyantes d'accomplir par ce don de soi-même la

“ loi fondamentale du christianisme. Ne cherchez pas ailleurs
 “ le secret de la vie religieuse : il est là, à des profondeurs où
 “ les *lois* et les *gouvernements* ne peuvent *atteindre*, où s'alimente
 “ sa source intarissable et d'où s'élancent sans trêve, vers le
 “ monde mouvementé d'ambitions, de révoltes et de passions,
 “ vers le monde refroidi par l'égoïsme, labouré par la misère et
 “ la souffrance, ces hommes et ces femmes qui ont renoncé à
 “ lui demander ses joies pour lui donner leurs exemples de
 “ pauvreté volontaire, de charité héroïque, d'obéissance réflé-
 “ chie, de dévouement sans récompense humaine, quelquefois
 “ payés par l'outrage et par le mépris, et qui font ainsi dans le
 “ sacrifice de leur liberté, le *dernier*, le plus *magnifique*, le plus
 “ *décisif usage* de la *liberté elle-même!* ” (Appl. prolongés.)

Et le 13 juin, au sénat, en réponse au rapporteur M. Vallé,
 nous entendons M. l'amiral de Cuverville rappeler avec énergie
 les propres paroles du Pape, à savoir que “ partout où a été res-
 “ pecté le *droit naturel* de tout citoyen de choisir le genre de
 “ vie qu'il estime le plus conforme à ses goûts et à son perfec-
 “ tionnement moral, partout aussi les ordres religieux ont surgi
 “ comme une production spontanée du sol catholique... ” Et
 ce n'est pas avec une force moindre que M. l'amiral proclame
 ensuite “ que les vœux ne relèvent que de la conscience et que
 “ la *loi* ne les connaît pas ”, ou encore, en citant une lettre d'un
 père de famille justement indigné, “ que traiter ainsi les reli-
 “ gieux en criminels c'est les priver de leurs *droits légitimes...!* ”

Nous le savons bien, personne ne s'est borné à ne développer
 que la thèse de droit naturel, on y ajoutait des considérants
 venus d'autre source ; mais il nous avait paru que de tous ces
 discours catholiques et modérés (factions de Mun-Gayrand
 et Méline-Ribot), que nous avons tous lus aussi bien que ceux
 de leurs adversaires, il jaillissait une note d'ensemble qui disait
 à M. Waldeck-Rousseau et à ses fidèles : “ Vous commettez
 une injustice ! Vous péchez contre le bon sens ! Vous violez
 la nature. ” N'était-ce pas là un appel au droit naturel ?

Le Père Burnichon y revient—et en cela nous l'admirons,— avec une belle vigueur que n'affaiblit en rien une fine pointe d'ironie. Le Code, dit-il, ne reconnaît pas les vœux? Soit. Mais de ce qu'il ne les reconnaît pas, s'ensuit-il qu'il les défende? C'est absurde.

D'ailleurs, continue-t-il, je ne demande pas à la loi de sanctionner mes vœux. J'ai le droit naturel de formuler dans mon for intérieur tel engagement, même perpétuel... cela me regarde et ne regarde que moi! La loi n'a rien à y voir sans se permettre une "invasion tyrannique et vaine sur le domaine de "la conscience."

C'est là du franc-parler ou nous ne nous y connaissons pas. C'est dire carrément à ces Messieurs du Parlement: frappez, si vous le voulez, du glaive de votre loi; mais, sachez-le bien, ma conscience est plus haute que vos coups. Libre je suis et libre je reste dans mon cœur et dans mon âme. Vous vous attaquez au droit naturel? Cela ne l'empêche pas de rester debout. Votre loi n'en est pas une.

Encore une fois ce langage est digne et ferme; mais le distingué correspondant des Études n'eût rien perdu à ne pas reprocher aux orateurs catholiques de la chambre et du sénat une *négligence* que l'on peut, croyons-nous, persister à ne point voir.

* * *

Si on attende au droit naturel par cette loi d'*association*, on viole aussi, argumente l'écrivain des Études, le droit constitutionnel qui veut l'égalité de tous les citoyens devant la loi. C'est très clair en effet. Pour les uns la *loi Waldeck* est "libérale jusqu'à l'abdication," pour les autres elle est "autoritaire jusqu'à l'absolutisme." En vertu de son dispositif, vous êtes libres d'être des francs-maçons, des socialistes, des anarchistes, des sans-patrie... mais pas des religieux ou des religieuses! Pour cela il vous faut demander l'autorisation au gouvernement et non pas l'autorisation légale, qui confère la personnalité civile, mais—comme le note très bien le Père Burnichon—

ce qu'il vous faut, dans toute la force odieuse du terme, c'est la *permission*.

Pourquoi deux poids et deux mesures?

Le savant religieux a cherché les raisons des persécuteurs de moines et de nonnes dans leurs *rapports* et leurs *discours*. Il n'a rien trouvé et pour cause.

M. Vallé, le rapporteur au sénat, a parlé de vœux non autorisés par le Code! Déjà, justice est faite de ce procédé qui consiste à conclure du fait qu'une chose n'est pas sanctionnée par la loi à ce fait tout autre qu'elle est défendue. C'est tout bonnement absurde.

M. le rapporteur a rappelé en outre — lui, un républicain! — que l'autorisation préalable était jadis exigée sous les régimes monarchique! Les voilà bien sous leur vrai jour, quoi qu'ils en disent, les hommes des principes de 89! "Crois ce que je te dis! Fais ce que je veux... ou meurs!" Louis XIV n'a jamais été aussi autocrate.

Mais, avait expliqué M. Waldeck-Rousseau, et beaucoup ont repris l'argument, les associations religieuses ne développent pas l'individu comme les autres sociétés humaines; elles le diminuent au contraire, l'annihilent au profit de la congrégation. Et voilà pourquoi il faut aux religieux un traitement spécial, un règlement particulier!...

Oh! comme elle est fière et belle la riposte du fils de St-Ignace: "Non; nous ne nous sentons pas le moins du monde absorbés, ni diminués, moins encore anéantis. Il n'est pas un religieux qui ne puisse dire comme ce moraliste: Quand je me regarde, je me méprise; mais quand je me compare, je suis tenté de m'enorgueillir. Sans forfanterie aucune, nous pouvons affirmer que nous cultivons notre intelligence et trempons notre volonté, sous la discipline religieuse, autant que nos voisins, dans la possession de ce qu'ils appellent leur indépendance; et à tout prendre, nous nous estimons plus libres que beaucoup de nos concitoyens dont les servitudes sont autrement lourdes que celle de notre règle; et je ne

“ parle pas même ici des fonctionnaires de haut et bas étage
 “ pour qui la liberté sous ses formes les plus précieuses est cer-
 “ tainement moindre que dans les couvents les plus austères.
 “ Avant de crier au paradoxe, je demande qu'on prenne la peine
 “ d'examiner et de réfléchir. Non, une fois encore; notre per-
 “ sonnalité n'est point si diminuée, si anéantie qu'on se plaît à
 “ le dire; si elle l'était en effet, apparemment on ne se donne-
 “ rait pas tant de mal pour nous exterminer. On ne part pas
 “ en guerre contre des cadavres.”

Au reste, si prononcer des vœux c'est une violation des lois, comme on l'a proclamé du banc des ministres, pourquoi parler d'autorisation? Et l'intelligent Jésuite, bon dialecticien comme tous ses frères, laisse ces Messieurs du *ministère* et des *commis-sions* dans l'impasse d'un dilemme qui n'est pas commode: Ou bien, leur dit-il, nos vœux sont contraires au droit et vous n'avez pas à les autoriser; ou bien, ils sont dans l'ordre et vous n'avez qu'à nous laisser tranquilles! C'est simple et concluant.

* * *

Cette prétendue raison de “ l'abdication des droits de l'individu ” n'est donc qu'une habileté qu'on présente pour la galerie et que les auteurs de la loi néfaste ne jugent pas au sérieux, c'est évident; mais, ils s'en vont répétant, et d'autres avec eux — même des catholiques! — : “ Ces sociétés de religieux ne sont pas des associations comme les autres... ! ”

Pour ça, bien sûr, admet le Père Burnichon, “ il y a certaines “ différences entre un couvent d'Ursulines et une loge de “ francs-maçons ”; mais la question est de savoir si le caractère propre du religieux lui mérite d'être privé des franchises communes.

Les religieux font des vœux, des promesses à Dieu!

En quoi, cela fait-il tort à la société? Si absolue que soit leur obéissance, elle ne les mènera jamais qu'à faire bien et mieux. Que dites-vous, au contraire, de l'obéissance aveugle et idiote

du socialiste anarchiste dont le bras frappe souvent à la tête et au cœur des nations? Vraiment, le Caserio de Carnot et le Czolgoss de McKinley ne vous paraissent-ils pas autrement dangereux que tous les Jésuites du monde?

Mais les Jésuites et autres religieux vivent en communauté? A qui cela nuit-il? si c'est leur goût et leur désir, qu'avez-vous à y voir? Ne vit-on pas en communauté dans vos lycées et dans vos hôtels des bains de mer?

Oui, mais les moines ne sont pas libres de quitter la communauté, on exerce sur eux une contrainte morale, il faut les protéger contre leurs supérieurs!

D'abord, ce n'est pas le cas qu'on leur en impose, le Père Burnichon le nie avec raison. Celui qui possède un tant soit peu l'histoire de l'Eglise et des communautés le sait très bien. D'ailleurs ce qu'on affirme sans preuve se réfute de même: "quod gratis asseritur et gratis negatur!" Enfin, il serait curieux de demander aux milliers de religieux et de religieuses qui quittent la France, au moment où nous écrivons ces lignes, d'où vient la *contrainte* qu'ils subissent, si c'est de leurs chers règlements ou de la néfaste *loi Waldeck!*

Mais toujours, reprend-on, il y a le danger économique, le péril de la mainmorte.

On se le rappelle, l'illustre comte de Mun a fait jadis s'évanouir bel et bien le *fantôme* du milliard des Congrégations. L'écrivain des *Etudes* n'ignore pas que ce point est réglé pour tout le monde. Inutile d'insister, chez les voteurs de la loi, radicaux et autres, aussi bien que chez les opposants, modérés et catholiques, l'épouvantail des richesses congrégationnistes est une simple mise en scène destinée à éblouir les badauds; et puis, souligne le Révérend Père, "si la mainmorte est nuisible "la mainmorte religieuse ne l'est pas plus que la mainmorte "laïque"; or, tout le monde sait que celle-ci, en France, se compte dans la colonne des mille, tandis que celle-là n'en est qu'aux unités.

Encore un coup, pourquoi donc les religieux doivent-ils être

traités avec une rigueur spéciale? Et le Jésuite logicien fouille les discours...? Enfin, il trouve dans celui de M. Léon Bourgeois à la chambre, une pièce de résistance. Nous la connaissons cette pièce, ayant lu dans le temps le discours de l'ancien ministre radical. A la chambre même on ne s'était pas gêné pour hausser les épaules. Il y a de quoi!

Parmi les innombrables cahiers de devoirs envoyés à l'Exposition de 1900, le dit M. Bourgeois a lu sur celui d'un élève des Frères de la Doctrine chrétienne des paroles blessantes... pour les Protestants! Horreur! On s'est voilé la face et on a... affiché le discours Bourgeois dans toutes les communes de France!

Et dire que c'est là de l'histoire! que c'est par quelques faits de cette nature qu'on prétend prouver que les religieux sont un danger pour la République! O liberté des républicains radicaux de 1901, que ton soleil est pâle!

* * *

Qu'on ne nous parle plus des excès d'absolutisme du Roi-Soleil ou du grand Bonaparte! Au moins ces gens-là étaient roi ou empereur et ils étaient logiques; mais, Messieurs Waldeck-Rousseau, Millerand et Vallé ne sont que républicains, eux!

Cela ne les a pas empêchés — tant la nécessité est mère de l'invention — de chercher des précédents à leur loi draconienne dans l'*autorisation préalable* de jadis. "Du temps des rois, disent-ils, on ouvrait et on fermait les couvents... à sa dévotion, selon son bon plaisir! Donc nous pouvons en faire autant."

"Mais alors, riposte finement le Père Jésuite, ce n'était pas la peine de changer, et l'on pouvait faire l'économie de révolutions qui nous ont coûté horriblement cher."

La monarchie avait autrefois absorbé toutes les libertés des citoyens. C'est un excès dont, au dire de plusieurs, les mo-

narques sont morts! Mais au moins les gens s'appelaient en ce temps-là des *sujets* et non pas des *citoyens*! Mais au moins on avait la décence de dire carrément: l'État c'est moi! (Louis XIV) ou encore: c'est légal parce que je le veux! (Louis XVI). Et puis, devant l'omnipotence du souverain *tous* devaient s'incliner. Le favoritisme créait des "mignons" et c'était un abus, c'est vrai; mais il ne constituait pas toute une catégorie de sujets en une cohorte de bannis et de chassés.

Sous les Louis XIV et les Napoléon, dit très bien l'écrivain des *Études*, "nul n'avait la liberté de ses gestes. Aujourd'hui, "tout le monde l'a, nous seuls exceptés. Pourquoi? On a "renversé le trône et avec lui tout l'édifice politique que le "trône soutenait. Pourquoi aller ramasser dans ces ruines les "liens qui enchaîneront toute une catégorie de citoyens...?"

Et le Jésuite justement indigné, jette à la face de ses persécuteurs la vraie réponse à ce pourquoi. Ah! c'est parce que vous êtes les plus forts et que vous abusez de votre force! Vous ne faites penser, continue-t-il (équivalamment) avec une ironie mordante, à ces revendeuses du sac des Tuileries, de 1848, qui se carraient dans les fauteuils des rois en ricanant grossièrement: "A présent, c'est nous qui *sont* les princesses."

Mise en bel humeur — malgré la tristesse de l'heure actuelle — la fine plume du Révérend Père pénètre avec adresse les dessous de la table où sont assis les *princes* nouveaux, "ces huit à "neuf cents personnages, dit-elle, parmi lesquels un certain "nombre ne sont honorables que selon la formule parlementaire", et, savez-vous ce qu'elle nous révèle? C'est que, paraît-il, il n'y a pas moins de soixante-dix de ces Messieurs qui ne touchent pas leur traitement, attendu que leurs créanciers ont obtenu en justice une saisie-arrêt! Qui sait, si on eût voulu les acheter, se demande le Père Jésuite, si la majorité de 60 votes de M. Waldeck-Rousseau se fût maintenue?...

* * *

Ce n'est pas tout de faire voir l'injustice de la *loi Waldeck* et

la faiblesse de ses considérants. Puisque le Père Burnichon a entrepris de nous dire l'état d'âme de ces *condamnés* nouveau genre, à leurs *derniers jours*, il lui convient d'analyser aussi la position que crée la néfaste loi à ceux-là mêmes qui demandent l'*autorisation*; car, il ne faut pas l'oublier, ceux-là restent aussi des *condamnés*! Quelques-uns verront sûrement échouer leur requête dès l'ouverture des procédures et les formalités de la demande. C'est entendu, "il y a des victimes marquées d'avance pour le sacrifice." Celles-là elles font aussi bien de prendre tout de suite le chemin de l'exil. Mais les autres?...

On n'ignore pas que les congrégations *autorisées* restent quand même à la merci d'un décret des ministres. Sitôt qu'elles déplairont à l'une ou l'autre des têtes importantes du souverain à 700 têtes, on leur biffera l'autorisation d'un trait de plume. C'est la lettre de cachet, tout simplement!

Qu'on se serve de pouvoirs discrétionnaires pour rappeler à l'ordre certaines sociétés dangereuses et même les dissoudre, c'est parfois nécessaire au bien de l'État; mais ces pauvres religieux quelle nouvelle *conspiration des poudres* peuvent-ils imaginer? N'importe, ce sont des suspects! Il faut les proscrire!

En les supprimant ainsi en *bloc*, songe-t-on qu'on atteint les religieux jusque dans leurs foyers et dans leur intimité? Dans une société politique, scientifique ou littéraire, il n'en va pas ainsi; la société supprimée, les sociétaires ont encore leur foyer et leur toit. Mais une congrégation est tout ensemble la société, le toit et le foyer, où se meut, s'abrite et s'alimente la vie du religieux. Partant, on ne devrait dissoudre une congrégation qu'avec mille précautions; il faut être aveuglément prévenu pour ne pas le comprendre. Quand même, à celles-là qu'ils daignent *autoriser* ces Messieurs du Parlement n'offrent en perspective rien de plus rassurant qu'un coup de plume... qui peut être mortel. O égalité républicaine, que tu es étrange!

* * *

Donc la lettre de cachet existe bel et bien. Vous êtes moines ou nonnes! “Non placet!” Allez-vous-en! Vous n’avez pas de droits!

Et le Révérend Père cite le mot cruel de la mégère de Juvénal: “Qu’on dresse une croix pour cet esclave,” dit-elle. — “Mais, quand il s’agit de la mort d’un homme, on peut attendre qu’il soit coupable de quelque chose...” — “Imbecile, un esclave est-il un homme?... Je le veux, je l’ordonne;” *sit pro ratione voluntas*: là où il n’y a pas de raison que ma “volonté suffise!” (Sat. VI.)

Ce qui est le plus attristant, poursuit l’écrivain des *Études*, c’est que l’esprit public se désintéresse de cette si grave question. Le Révérend Père reconnaît certes que des voix et des plumes autorisées n’ont pas ménagé leurs sympathies aux religieux proscrits, mais il note avec douleur que beaucoup, parmi ceux qui n’ont pas à souffrir personnellement de l’injustice de cette loi, se consolent assez vite. On croit que la loi ne sera pas appliquée, qu’il y aura des adoucissements. D’aucuns vont jusqu’à justifier leur tranquillité en faisant des reproches aux religieux, par exemple: d’avoir bâti trop d’églises, d’avoir fait trop d’œuvres, de n’avoir pas soutenu les journaux catholiques, de n’avoir pas repris l’Alsace-Lorraine aux Allemands, même d’avoir envoyé Dreyfus à l’île du Diable et de n’avoir pas assez (ou trop?) travaillé à l’élection des députés catholiques et enfin (qui le croirait?) de n’avoir pas, par ladrerie, acheté les députés à vendre! Assurément ces reproches et d’autres semblables, venus de plumes catholiques, sont singulièrement pénibles! Hélas! l’humanité est toujours faible par un point et l’égoïsme est parfois bien osé!

Quoique le Père Burnichon se soit un peu complu à ressasser ces vilénies et à faire voir ce mauvais côté des choses, nous ne nous permettrons pas de l’en blâmer. Il était en droit de légitime défense aussi bien contre les faibles de la bonne cause

que contre les intolérants du parti adverse. Nous souhaitons de tout cœur qu'on ouvre davantage les yeux à certains endroits et qu'on réfléchisse mieux à la situation que cette loi malheureuse a faite aux catholiques de France!

* * *

Que reste-t-il donc aux religieux bannis de leur patrie? Il leur reste à pardonner et à s'en remettre à Dieu! "C'est toute la vengeance que ces affreux Jésuites tireront des hommes qui leur auront fait tant de mal."

D'autres crieraient "aux armes" et demanderaient du sang! L'écrivain des Etudes est trop bien le fils de St-Ignace pour ne pas connaître l'étonnante leçon que le Christ et ses martyrs ont enseignée au monde, dix-neuf siècles passés!

Nous n'avons pas pu lire sa dernière page sans ressentir une vive émotion, et, comme nous le disions au début de notre article, le rayon de soleil que nous octroyait soudain cette triste nature d'automne, au moment où nous finissions la lecture des "derniers jours d'un condamné," était une bien faible image du rayon de foi chrétienne qui sortait réconfortant de cette page dernière et de ce dernier cri du cœur: "J'en appelle, ô Jésus, à votre tribunal — ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello!"

Avant de finir ainsi, le Père Jésuite avait voulu cependant remarquer que la Providence ménage parfois, dès ici-bas, des représailles qui sont terribles aux persécuteurs. Voici le souvenir historique qu'il remémore avec un à-propos significatif: "Au dix-huitième siècle, un homme d'État se distingua entre tous par une animosité sauvage contre les Jésuites; ce fut Pombal. La destruction de la société ne suffit pas à l'assouvir; il lui fallut, par surcroît, la mort de plusieurs centaines de religieux qu'il fit emprisonner et laissa pourrir dans des cachots infects. Soixante ans après, la Compagnie de Jésus, rappelée du tombeau par le pape Pie VII, rentra au Portu-

“gal. Deux Jésuites français venaient y fonder un collège. La
“première messe qu'ils célébrèrent sur le territoire portugais,
“fut dite dans une chapelle délabrée, devant un cercueil. Ce
“cercueil portait une simple inscription: Sébastien Carvalho,
“marquis de Pombal. Depuis de longues années, les restes du
“malheureux avaient, pour ainsi dire, été oubliés là, attendant
“qu'un Jésuite vint leur donner la sépulture chrétienne. Le
“Père Delvaux récita les prières de l'Église sur le cadavre du
“persécuteur et du meurtrier de ses frères. Après la cérémonie,
“une femme en grand deuil vint se jeter à ses pieds, lui deman-
“der pardon pour sa famille, et lui offrir ses jeunes enfants
“pour être les premiers élèves du futur collège. C'était la
“petite-fille de Pombal.”

L'histoire nous offre ainsi de ces rapprochements qui devraient porter à réfléchir même ceux qui bornent leur ambition aux choses d'ici-bas.

Pendant qu'on chasse les religieux, les socialistes et les anarchistes ont le champ libre! Que les Princes et les Présidents se tiennent pour avertis! Sans religion, point de morale et sans morale point d'ordre social! Prenez garde, ô puissants d'un jour, pendant que vous bannissez les moines, les bombes se préparent et les poignards s'aiguisent: Carnot, Humbert et McKinley seront suivis par d'autres. La vie est faite d'imprévu! Hier trente-deux princes de sang royal se promenaient dans les jardins de Christian IV de Danemark, mais hier aussi Humbert était frappé et McKinley tombait. La scène change vite sur le théâtre de notre pauvre terre! Une seule chose est certaine, et celle-là les religieux l'enseignent, l'avenir est à Dieu pour le temps et pour l'éternité!

Et voilà pourquoi nous comprenons que, malgré la voix de la nature peut-être et en dépit de sa juste indignation, le Révérend Père Burnichon trouve la force de conclure son émouvant article par un mot de pardon qui rend plus vibrant son éloquent appel à Dieu:

“Quels que puissent-être, écrit-il, les retours de la fortune

“ politique, il est à croire que les humiliations posthumes de
“ Pombal lui seront épargnées (à M. Waldeck-Rousseau). De
“ retour en France, les Jésuites — car ils reviendront — n’iront
“ pas jeter l’eau bénite sur le sarcophage de M. Waldeck-Rous-
“ seau, qui, peut-être, reposera au Panthéon. . . Qu’il savoure
“ donc en paix, *in senectute bona*, la gloire d’avoir à son tour
“ proscrit les Jésuites! Et puisse cette gloire lui être légère,
“ quand il lui faudra paraître devant Celui dont le nom sacré
“ nous a mérité sa haine!

“ C’est le seul recours que sa loi laisse aux victimes contre
“ leurs oppresseurs. C’est là qu’elles leur donnent rendez-vous:
“ Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello.”

On ne saurait mieux penser ni mieux dire.

L’abbé Elie-J. Auclair, Ptre.

Sherbrooke, 15 octobre 1901.

Séminaire Saint-Charles-Borromée.



LES CANADIENS AUX ETATS-UNIS

LE CONGRÈS DE SPRINGFIELD ET SON ŒUVRE

A Rome donc ! à Rome, chaque fois
que l'on refusera de faire droit à nos
justes demandes.

Le Dr OMER LARUE,
de Putnam, Conn.

Il est difficile de tirer immédiatement les conclusions du Congrès de Springfield. Un mois à peine nous sépare de la date mémorable où il a eu lieu, les mesures qu'il a recommandées sont encore à l'état de projets, les enseignements qu'il a donnés ne sont pas encore universellement répandus dans tous nos centres, en un mot, son œuvre n'est encore qu'à l'état d'ébauche où on l'a laissée le 2 octobre au soir. Nous n'y voyons encore que le bloc de marbre où les premiers coups de ciseau de l'artiste laissent à peine deviner l'idéal rêvé. Pourtant l'idée est là, féconde et n'attendant que le concours généreux du maître pour s'affirmer joyeusement et s'élancer, triomphante, en pleine lumière. Quel fut donc ce congrès, quelle est donc cette œuvre sublime née de lui et dont on attend de si beaux résultats ?

Le *Springfield Republican*, un des journaux les mieux faits et les mieux écoutés des États-Unis, un des plus fidèles échos de la haute opinion américaine, a donné un rapport minutieux des premières délibérations du Congrès et le faisait précéder de la note suivante :

“ Celui qui aurait pénétré dans l'hôtel de ville, hier, se serait cru transporté au cœur même du vieux Québec. La grande salle était remplie d'hommes écoutant des discours sur les sujets d'importance vitale pour les Franco-Américains, et prononcés dans cette langue française “ à tir rapide ” des provinces. Ceux qui sont venus dans notre ville prendre part au Congrès franco-américain forment un groupe intéressant ; ce sont des citoyens sincères, paisibles, délicats et surtout intéressés à ne pas perdre un mot de tout ce qui se dit. Il y a ici

plus de 750 (il y en avait 814) délégués venus de toutes les parties de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etat de New-York, et pour tous, la journée d'hier a été d'une activité fiévreuse. Comme toute journée française et catholique, celle d'hier a commencé par des exercices religieux."

Le même journal complétait son éloge des nôtres, quelques jours plus tard, par les paroles suivantes :

"Le Congrès franco-américain peut être considéré comme l'une des plus admirables et des plus intéressantes assemblées qui aient jamais eu lieu en notre ville.

"Comme organisation et comme exécution, ce congrès a été complet; et sa composition fut de nature à mettre en relief, au plus haut point, l'importance que gagne, de plus en plus, cet élément de l'Est des États-Unis et du Canada. Ce fut une réunion d'hommes d'un physique distingué, d'une intelligence d'élite, et de belles manières sociales, mariant la politesse gracieuse de la France à l'esprit libre d'Amérique. Ils ont représenté à perfection l'idéal du cosmopolitisme américain. Si leurs manières ne sont pas précisément conformes à celles de la Nouvelle-Angleterre, elles conviennent mieux à la Nouvelle-Angleterre qu'à tout autre Etat de ce pays."

Le *Springfield Republican* ne fut pas le seul à témoigner de son admiration pour l'œuvre du Congrès et le patriotisme de ses organisateurs. Une autre feuille américaine que nous avons déjà eu le plaisir de présenter aux lecteurs de la REVUE, le *Reporter* de Woonsocket disait en date du 3 octobre :

"Le Congrès canadien-français de Springfield, Mass., a fourni une nouvelle preuve de l'intense activité mentale de cet élément qui comprend déjà 600,000 citoyens et habitants de la Nouvelle-Angleterre, représentés à ce congrès. La discussion qui s'y est faite est instructive à la fois pour la population anglaise et française de la Nouvelle-Angleterre, mais a surtout été inspiratrice pour les Canadiens-Français, auxquels elle a demandé si le français ou l'anglais devait être leur langue. Du commencement à la fin la pensée dominante du congrès a reposé sur la nécessité de la religion, du véritable patriotisme chez le citoyen et de l'éducation. Beaucoup de chaleur est entrée dans le débat, mais de frivolité point. Les questions discutées étaient de celles qui s'imposent à l'esprit des meilleurs chrétiens, des meilleurs citoyens, enfin, de l'homme qui a

de l'ambition et n'est pas réfractaire au progrès. La discussion y était d'une portée beaucoup trop grande pour que nous puissions l'étudier ici dans ses détails, mais les résolutions qu'on a adoptées résument bien les intérêts principaux et la position de l'élément canadien-français de la Nouvelle-Angleterre."

Nous tenions à citer les deux opinions qu'on vient de lire parce que, venant de gens désintéressés, reflétant surtout l'opinion de nos compatriotes américains, elles mettaient en plus parfaite lumière le rôle que nous sommes appelés à jouer et que nous voulons jouer dans la grande république. Il ne fait plus de doute pour personne que le Congrès de Springfield avait surtout pour but de discuter notre situation religieuse et, de ce chef, devait venir en conflit avec les opinions reçues dans un groupe de la population américaine avec lequel notre foi religieuse nous met en contact plus immédiat. Depuis nombre d'années nos coreligionnaires irlandais, grâce à une connivence inexplicable de la hiérarchie, nous faisaient sentir avec trop de rigueur une autorité qui, dans certains cas, était plutôt un joug intolérable. A toutes nos protestations on répondait quelquefois, avec un fin sourire, qu'à l'instar des grenouilles de la fable, on nous faisait trop d'honneur en nous croquant sans pitié. D'autres fois, le plus souvent peut-être, on ne répondait pas du tout, mais on encourageait sourdement une campagne de presse où nous étions représentés comme une race inférieure vouée d'avance à l'assimilation, à la "saxonisation," dirait notre ami le Dr Larue, comme un tas de sans-patrie, frustrés, ignares, dépréciant dans une notable proportion l'idéal de la nation où nous étions venus donner l'énergie de notre pensée et de nos bras en échange d'un peu d'hospitalité et de liberté. Mais, après trente années de luttes, de sacrifices et de dévouement, nous constatons, à notre grande joie, que le temps s'est chargé de désabuser les esprits sur notre compte. Le Congrès de Springfield, en résumant les travaux de ceux qui l'ont précédé, a fourni l'occasion à ceux qu'on nous représentait, à dessein, comme hostiles à nos aspirations, de nous prouver combien notre erreur était grande, de nous montrer toute l'amitié que nous avons conquise et que nous ne soupçonnions même pas. Le congrès de Springfield n'aurait pas obtenu d'autre résultat qu'il aurait déjà eu sa raison d'être, qu'il aurait accompli une œuvre durable. Mais il a fait plus.

Son programme, vaste, préparé avec soin, nous a montré,

avec une précision admirable, la route à suivre pour être d'excellents citoyens et des catholiques fervents, jaloux de leurs prérogatives et zélés dans la conservation de leur foi. Ah! nous voudrions pouvoir donner ici, sans en retrancher une parole, le texte des discours qui ont été prononcés à cette occasion, tous des études approfondies, mûries par le travail et la réflexion. Mais l'espace nous manque et nous devons nous contenter de citer les résolutions admirables qu'ils ont produites et qui les résument parfaitement. Voici ces résolutions, qui ont déjà fait le tour des grands journaux de l'Amérique du Nord:

“ Nous, les représentants des Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etat de New-York, réunis en assemblée plénière, à Springfield, Mass., affirmons notre soumission filiale à l'Eglise catholique et notre inaltérable loyauté à la République américaine.

“ *Nos sociétés.* — Nous nous déclarons en faveur de la fédération en une seule grande association de toutes nos sociétés de secours mutuels recrutant leurs membres parmi les personnes d'origine française.

“ En vue de faciliter cette fédération, nous recommandons à nos sociétés d'adopter le plus tôt possible des règlements uniformes.

“ Nous engageons nos compatriotes à faire partie de ces sociétés de préférence à toutes autres, et de coopérer de la façon la plus active à leur recrutement et à leur succès.

“ *La naturalisation.* — Nous recommandons la fondation de clubs de naturalisation dans toutes les circonscriptions électorales et dans tous les arrondissements où ces clubs n'existent pas.

“ Nous croyons que ces clubs méritent le concours de tous nos compatriotes, et qu'ils devraient poursuivre leur but au moyen de séances, de conférences, et surtout par une propagande personnelle de tous leurs membres.

“ Nous sommes aussi d'avis que ces clubs devraient veiller à ce que tous les citoyens franco-américains qui habitent leurs diverses circonscriptions se fassent inscrire chaque année sur les listes électorales; et que leurs noms soient inscrits correctement.

“ *Education.* — Nous considérons qu'il y a absolue nécessité pour nous de maintenir des écoles paroissiales où le français et l'anglais seront enseignés sur un pied d'égalité;

“ Nous sommes aussi convaincus que l’enseignement de la doctrine catholique devrait avoir la première place dans l’éducation de nos enfants et nous demandons que cet enseignement fasse partie intégrante du programme des études de ces écoles;

“ Nous reconnaissons les éminents services qui ont été rendus jusqu’ici par les écoles paroissiales et nous exprimons le vœu que l’enseignement qui s’y donne devienne de plus en plus efficace, et qu’il prépare les élèves à l’admission aux écoles supérieures, dites High Schools;

“ Nous recommandons la diffusion de l’enseignement technique des arts et métiers, parmi nos compatriotes, et nous les engageons à s’adresser aux législatures des divers Etats pour obtenir l’établissement d’écoles techniques libres partout où ce sera praticable;

“ Nous croyons qu’il y a lieu de fonder dans tous les centres des cercles littéraires dans le but d’aider à la conservation de la langue française et d’encourager l’étude des questions sociales et économiques.

“ *Situation religieuse.* — Considérant que nous comptons près d’un million des nôtres dans la Nouvelle-Angleterre et l’Etat de New-York;

“ Considérant que le meilleur moyen de conserver la foi parmi eux est de leur donner des curés et des missionnaires de leur nationalité, qui partagent leurs aspirations et connaissent parfaitement leur caractère;

“ Considérant que au moins la moitié des nôtres sont desservis par des prêtres et des missionnaires qui parlent imparfaitement leur langue, et ne sont pas au courant de leurs coutumes, de leurs mœurs et de leurs traditions, ou qui leur sont antipathiques;

“ Considérant que, de ce fait, la foi court des dangers réels de s’éteindre dans nombre d’âmes;

“ Nous nous prononçons de toutes nos forces en faveur de l’établissement de paroisses sous la conduite de prêtres de notre nationalité partout où nos compatriotes sont assez nombreux pour maintenir des œuvres paroissiales; et dans les paroisses mixtes où les nôtres sont en majorité, nous demandons des curés de notre nationalité.

“ Nous réclamons le droit d’être desservis par des prêtres de notre nationalité, non purement au point de vue national, mais parce que nos intérêts religieux l’exigent impérieusement.

“ Nous manifestons par les présentes notre intention de poursuivre ce but dans le plus grand respect des autorités établies, mais fermement et sans relâche.

“ Et en vue du succès de notre cause, nous recommandons l'élection d'une commission permanente chargée :

“ 1° De faire une enquête approfondie sur tous les griefs qui lui seront soumis ;

“ 2° De rédiger un mémoire résumant les griefs des nôtres au point de vue de la desserte de nos paroisses, et de recueillir toutes les statistiques à cet effet pour les adresser à qui de droit ;

“ 3° De prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise à exécution des résolutions de ce congrès ;

“ 4° Cette commission se composera de 15 membres, dont le président du Congrès, et de 14 délégués choisis à raison de deux par État représenté au Congrès. Cette commission pourra déléguer ses pouvoirs et s'adjoindre de nouveaux membres à son gré ; elle pourra aussi convoquer un autre Congrès, soit régional, soit général, lorsqu'elle le jugera à propos.”

Voilà l'œuvre du Congrès dans toute sa pureté, dans tout son éclat. Et à la seule lecture des résolutions qui précèdent, malgré soi on évoque les scènes sublimes, les élans patriotiques, les prières généreuses et profondes qui les ont précédées ; sous l'impulsion irrésistible du souvenir l'esprit revoit l'ineffable tableau contemplé, comme dans un rêve, à l'hôtel de ville de Springfield, et l'oreille entend encore les accents émus, les voix inspirées des orateurs. A l'église, dans l'éblouissement des lumières, dans le scintillement pieux des encensoirs et des ornements religieux, dans le silence recueilli des voûtes encore frémissantes du concert des orgues et des voix, dans l'atmosphère parfumée des nefs, nous entendons encore la parole inspirée du Révérend M. Caisse répandant dans le cœur des délégués les conseils du sage patriotisme qui feront de leurs délibérations une œuvre de paix, de charité et d'espérance.

“ Hommes de principes, dit-il, aimez, conservez, parlez la belle langue de nos pères. Ah ! c'est, après la foi, notre héritage le plus précieux ; c'est une chose sacrée. Elle est pour nous, Canadiens, le grand moyen de garder intactes nos croyances catholiques. Soyez fiers de votre langue, l'une des plus belles qui soient parlées sous le soleil. Défendez-la comme la prunelle de vos yeux. Au reste n'a-t-elle pas droit de cité

dans l'Eglise des Etats-Unis? Est-ce que nos premiers missionnaires ne s'appelaient pas Brébœuf, Davost, Daniel, Jogues, Lallemand, tous Français? Et quand le grand évêque Carroll a établi la hiérarchie épiscopale dans ce pays, les prêtres Flaget, Cheverus, Dubois, David, Dubourg, tous prêtres français, ont été les premiers évêques catholiques. Et dans un autre ordre d'idées, est-ce que la langue française, cette langue si généreuse et si riche, n'a pas été avec celle du pays la seule langue étrangère à saluer l'avènement et à chanter le triomphe de la jeune république?

“ Oh! non, on ne veut pas, on ne peut vouloir vous ravir la langue de vos aïeux. Et puis, comment prier Dieu dans une langue étrangère? “ *Quomodo cantabimus canticum Domini in terrâ alienâ?* ” disait l'Hébreu en exil. Nous ne sommes pas exilés ici, nous sommes chez nous grâce à la constitution libérale de ce pays et grâce à notre travail et à notre esprit d'économie; aussi je dirai avec une petite variante: “ *Quomodo cantabimus canticum Domini in linguâ alienâ?* ” Donc parlez dans la famille, en public, quand l'occasion s'en présente, la langue maternelle. Mais surtout priez en français.”

Puis tout le monde se rend à la salle des réunions, et là c'est un premier triomphe qui les attend. Le maire de Springfield souhaite la bienvenue à ces Canadiens-Français qu'on s'étonne de voir persécutés. C'est au nom de la population américaine qu'il parle, c'est l'âme de la république qu'il interprète. Il dit:

“ Les Américains apprécient les représentants de l'élément canadien qui habite parmi nous. Ils n'oublient pas non plus les services rendus par votre ancienne mère patrie aux colonies qui se battaient pour leur indépendance. Les noms de Lafayette et de Rochambeau occupent une place en vue dans l'histoire américaine, et leurs services, et ceux de leurs soldats à la cause de la Révolution américaine ne seront jamais oubliés.

“ Nous ne saurions oublier que plus de 60,000 Canadiens-Français combattirent pour maintenir l'intégrité de la République durant la guerre de sécession, ni les exploits de Marquette, Champlain et les autres pionniers français qui ont ouvert à la civilisation la partie septentrionale de ce continent.”

Des applaudissements enthousiastes couvrent sa voix et dans la fiévreuse émotion qui envahit tous les cœurs, on croit sentir dans l'atmosphère ambiante la magnétique impulsion de l'idée

des lutteurs disparus, cette idée sublime qui va se réincarner, s'affirmer de nouveau et assister, cette fois, au couronnement de son œuvre.

On se met à l'œuvre. MM. Boivin, de Fall River, Mass., Cadieux, de Holyoke, Mass., ouvrent la discussion par d'éloquents plaidoyers en faveur de nos sociétés de bienfaisance. Et trente cours de Forestiers catholiques sont là qui applaudissent, en dépit des défenses réitérées de leur cour suprême. C'est une défaite pour les organisations mixtes qui prenaient le meilleur de notre énergie, c'est un succès nouveau pour l'idée franco-américaine.

La discussion se porte ensuite sur le deuxième sujet inscrit au programme: la naturalisation. Et là, une surprise heureuse attend les délégués. C'est le major Edmond Mallet, fonctionnaire du gouvernement américain à Washington, vétéran de la Grande Armée, compagnon des luttes de Ferdinand Gagnon, de Houle, Martel, Chagnon, c'est le major Edmond Mallet qui vient conseiller aux 600,000 Canadiens-Français de la Nouvelle-Angleterre et du New-York, de devenir citoyens américains. Il dit:

“ Quand un homme s'impose les devoirs d'un citoyen dans sa patrie adoptive, il ressemble au fils qui quitte mère et famille pour prendre une femme et pour fonder une souche nouvelle. Cette femme devient tout pour lui: il en fait l'objet de sa plus tendre sollicitude et lui voue un dévouement à toute épreuve. Ceci n'empêche point la mère d'être toujours la mère, ni de retenir comme par le passé l'affection d'un bon fils, lors même qu'elle l'a vu s'éloigner en compagnie d'une autre femme. C'est ainsi que l'amour du sol natal se laisse fort bien associer avec l'amour d'une patrie adoptive.

“ Et après tout, n'est-ce pas une simple technicalité qui nous dénomme étrangers au pays de Washington et de Roosevelt? Nos ancêtres autrefois n'ont-ils pas possédé plus de la moitié de ce pays? Ce sont eux les premiers, qui explorèrent et colonisèrent le pays, qui élevèrent des croix et des autels à la gloire du vrai Dieu et pour la sanctification de leurs âmes, qui donnèrent aux rivières, aux vallées et aux montagnes, et à tout ce qui les entourait les noms chéris de personnages ou de lieux de leur pays natal. Par conséquent, les traditions de notre passé, les obligations filiales qui nous sont imposées par notre religion et notre légitime fierté pour avoir contribué à la gloire

et à la grandeur des États-Unis, aujourd'hui notre pays adoptif, tout nous oblige à nous montrer de vrais patriotes. Nos soldats, sur tous les champs de bataille, ont prouvé le dévouement que nous portons à la République américaine et à ses institutions, basées comme elles le sont sur les droits inaliénables de l'homme et sur la liberté civile et religieuse : dans ces derniers temps encore, ils ont montré leur loyauté sur les vaisseaux de guerre de la République. C'est la même loyauté qui anima les fondateurs de nos collèges et de nos écoles et qui anime tous ceux qui entretiennent ces institutions, où la langue du grand peuple qui rendit possible l'indépendance américaine, la langue polie du monde, se perpétue en Amérique à côté de la langue principale du pays ; ces sentiments se font jour par notre clergé, dont les membres, dès l'origine, portèrent la croix dans des régions jusqu'alors inconnues, et qui sont aujourd'hui les pères du peuple, apprenant à celui-ci les maximes du Sauveur, l'amour de Dieu et l'amour du prochain, en même temps qu'ils inculquent dans l'esprit populaire les principes de l'ordre et du bien-être social ; c'est-à-dire, l'attachement au foyer, la préservation de la langue, l'amour de la patrie.

“ Et aujourd'hui, que le pays se trouve plongé dans un deuil si grand, qu'une tristesse si profonde vient de s'emparer de tous les cœurs, notre dévouement pour la République peut seul expliquer la part si sincère et si intime que prennent tous les Canado-Américains, sans exception, à la douleur poignante du reste de la nation, et le frémissement d'horreur, le sentiment unanime d'indignation avec lequel — tous — nous avons accueilli le crime abominable qui vient de nous enlever le chef honoré de la République. Tout en offrant au ciel des prières fréquentes pour notre pays, espérons que notre République demeurera toujours le temple choisi de la liberté, qu'au-dessus de ses autels planera toujours l'ange bienfaisant des institutions libres, et que son drapeau sera toujours pour les peuples opprimés le symbole protecteur d'un avenir dont la gloire ira toujours s'agrandissant à travers des siècles sans fin.”

La question de l'éducation vient ensuite et est discutée sérieusement par tous les orateurs. Les défauts à corriger dans notre système d'écoles paroissiales sont indiqués courageusement, l'importance de l'éducation technique pour les nôtres est démontrée pour la première fois devant une convention franco-américaine, l'éducation dans la famille, par le journal

est étudiée avec un soin méticuleux par les orateurs. Une des résolutions adoptées par le congrès nous a prouvé que tous ces discours n'ont pas été faits en vain. La première partie des travaux du Congrès était terminée, il ne restait plus qu'une question à étudier: notre situation religieuse, une question qui formait le but principal du congrès.

L'honneur d'ouvrir le débat sur cette question revenait de droit au président du congrès, le Dr Omer Larue, cet infatigable ami des nôtres, ce champion sans peur et sans reproche de la cause franco-américaine. Et on relira avec un vif plaisir les principaux passages du splendide discours qu'il prononça au milieu de l'enthousiasme délirant des délégués. Après avoir dénoncé l'œuvre néfaste des assimilateurs à outrance, il ajoutait:

“ L'histoire, les faits et les statistiques sont là pour prouver la vérité de ce que j'avance.

“ Nous avons eu de nombreux congrès: lisez l'histoire de ces congrès, vous y verrez qu'à chaque fois que nous nous sommes réunis nous avons dû entendre une longue liste de plaintes... Tous ces congrès ont exprimé, par des résolutions adoptées à l'unanimité, qu'il était de notre intérêt national et religieux d'être desservis par des prêtres de notre origine et que, partout où la chose était possible, nous devions établir des congrégations franco-américaines et bâtir des écoles où l'on enseignerait à nos enfants la religion de leurs pères, les sciences élémentaires et la connaissance du français et de l'anglais.

“ C'était là le vœu et la volonté des nôtres.

“ Pourquoi, après tant d'années, voyons-nous encore l'exposé des mêmes griefs? Comment se fait-il que, dans cette religion toute d'amour et de justice, l'on entende encore les plaintes des opprimés? Comment se fait-il que, dans certain diocèse l'on voit aujourd'hui une congrégation, composée de 3,000 Canadiens et 400 Irlandais, desservie par un prêtre belge et un vicaire irlandais, une autre de 2,000 Canadiens et 20 ou 30 Irlandais desservie par un curé irlandais et un vicaire canadien: une paroisse complètement canadienne desservie par un prêtre belge et une autre par un curé canadien et un vicaire irlandais?

“ Rome a cependant reconnu la justice de nos demandes et de nos réclamations dans la cause des Canadiens de Fall-River.

“ Coment se fait-il que les mêmes demandes et les mêmes réclamations faites ailleurs ne rencontrent que dédain et dénégations de la part des autorités diocésaines ?

“ Oh ! c'est parce que nous manquons d'organisation pour la défense de nos droits. . . Il semble révoltant, à première vue, d'être obligé de dépenser son temps et son argent pour obtenir de l'autorité compétente le redressement de torts sur lesquels cette autorité a déjà prononcé.

“ Mais les prêtres et les évêques ne sont pas l'Église catholique ; ils en forment partie comme nous. Les avocats et les juges ne sont pas la justice. . . ils ne sont que des parties dans l'exercice de la justice.

“ Mais pour arriver à faire redresser nos griefs, il faut une organisation durable, il faut de l'argent.

“ Choisissons un comité permanent, dit le Dr Larue, auquel on laissera le champ libre pour défendre la cause nationale et auquel on donnera l'argent nécessaire pour remplir toute sa mission et obtenir les résultats désirés. Il est bon de parler, mais il est encore mieux d'agir. Le temps de la parole est passé, c'est maintenant le moment de l'action. Si le peuple franco-américain a réellement à cœur de conserver le français à ses descendants, il nous donnera les moyens de réagir contre ceux qui se servent du pouvoir religieux et de l'argent que nous leur donnons pour nous faire disparaître comme race distincte. La justice existe pour nous comme pour les autres peuples ; et Rome ne peut faire autrement que de sanctionner ce qu'elle a déjà décidé dans les causes identiques à la nôtre. A Rome donc ! à Rome ! chaque fois que l'on refusera de faire droit à nos justes demandes.”

La question était, du coup, traitée sous toutes ses faces et après quelques remarques faites par le Dr David, et M. F.-X. Belleau, de Lewiston, Me, elle fut référée au Comité des résolutions. Ainsi on faisait trêve aux récriminations vingt fois répétées des anciens congrès, pour prendre les seuls moyens pratiques d'arriver à des résultats définitifs. Après des revendications infructueuses, perpétuées de congrès en congrès, on constatait que la cause franco-américaine ne pouvait être jugée que par le tribunal suprême de l'Église et on prenait les moyens d'en arriver là, portant ainsi un coup direct à ceux qui s'obstinent à ne pas nous rendre justice.

Une partie des travaux du congrès qui n'a pas été rendue publique, mais qui sera une arme puissante aux mains du comité permanent, c'est le recueil de statistiques établissant, avec la brutale éloquence des chiffres, notre situation véritable dans les cinq diocèses représentés au Congrès de Springfield. Grâce à ces statistiques, on a constaté que dans trois de ces cinq diocèses, Portland, Manchester et Ogdensburg, les catholiques franco-américains, étaient en majorité. Il n'est pas besoin de dire que dans les rangs du clergé, les prêtres canadiens-français sont en minorité. Depuis longtemps, nous soupçonnions un état de choses semblable, mais le moyen de le révéler? Le Congrès de Springfield a tout simplement fait l'histoire des catholiques franco-américains, et cette histoire est belle, grande comme la race dont elle retrace la marche ascendante, malgré l'envie, malgré le fanatisme, malgré tout. Quelle vigueur d'expansion, quelle foi tenace et vigoureuse, quelle noblesse française! Dans le seul diocèse de Providence, dont les statistiques ont été fournies par M. Charles-C. Gauvin, de la *Tribune*, de Woonsocket, la population canadienne-française catholique s'est doublée en dix ans. Partout, l'augmentation de la population franco-américaine s'est faite dans des proportions énormes pour ne pas dire qu'elle s'est faite dans les mêmes proportions que dans le diocèse de Mgr Harkins.

Ce détail, ignoré des nôtres jusqu'aujourd'hui, explique sans doute le fait que la hiérarchie irlandaise a combattu de toutes ses forces, et souvent par des moyens aussi peu charitables que difficilement avouables, l'influence grandissante de l'élément franco-américain dans l'Eglise catholique des États-Unis. C'est, à vrai dire, de leur part, une lutte désespérée pour la conservation d'un pouvoir juridique que la force des circonstances, impérieusement secondée par le temps, leur enlève graduellement. On n'a jamais connu à Rome le nombre des Canadiens catholiques faisant partie des diocèses américains. Si on l'avait connu, le congrès de Springfield n'aurait jamais été convoqué parce que les droits dont il s'est fait le revendicateur auraient été respectés et seraient respectés depuis longtemps.

Il est notoire que l'élément irlandais ne doit son augmentation qu'à l'immigration qui se fait d'Irlande. Or, il est évident que cette immigration a vu ses beaux jours. Les Irlandais ne viennent plus, comme autrefois, en Amérique. Quant à ceux qui y sont déjà, ils sont à peu près stationnaires au point de

vue de la population. Les familles y sont moins nombreuses, les mariages moins fréquents. Et, il n'y a pas encore deux ans qu'un des curés irlandais de Woonsocket protestait énergiquement contre le fait qu'il n'y avait eu que quatorze mariages dans sa paroisse pendant toute une année. Le même état de choses a pu être constaté dans nombre d'autres paroisses irlandaises-américaines. Les évêques irlandais constatant la croissance prodigieuse et constante des nôtres, voient surtout l'état stagnant de leurs conationaux. Et comme ils savent que le pouvoir " n'a pas l'habitude de rester aux mains des minorités, ils voient dans nos populations franco-américaines un flot irrésistible que l'assimilation, ou plutôt la " saxonisation " peut seule endiguer. Voilà la source véritable de toutes nos misères. Futile, en elle-même, elle est formidable entre les mains de ceux qui peuvent opposer une barrière quasi infranchissable à toutes nos revendications.

Mais ces barrières, nous allons les franchir, maintenant que le Congrès de Springfield nous en fournit les moyens. Et rien ne s'oppose à ce qu'un jour nous voyions des évêques canadiens-français dans les diocèses où les Canadiens-Français sont en majorité. Il va de soi qu'avant d'en arriver là notre clergé national aura lui-même grandi dans les proportions voulues. Ce ne sera pas encore l'âge d'or, mais ce ne sera pas, au moins, l'âge de fer que nous traversons actuellement. Si le pouvoir change un jour de mains, la faute en sera à ceux qui auront refusé de grandir, à ceux qui auront ignoré le précepte divin, énoncé à l'origine du monde, qui a présidé au développement des races et qui est, en somme, la loi du véritable progrès, dans la société, comme dans la nature. L'avenir est aux races vigoureuses et nous remercions le ciel de ce que le Franco-Américain appartient à une de ces races-là.

Certains de nos assimilateurs les plus zélés nous rappellent une vieille dame qui fut partiellement frappée de cécité à l'âge de 80 ans et avait l'habitude de dire: " Dans mon temps, il faisait beaucoup plus clair qu'aujourd'hui. " Conservateurs obstinés de coutume créées par des circonstances que le temps a modifiées, ils refusent de voir l'immense remuement des foules placées sous leur direction et veulent faire de demain ce qu'ils aimaient il y a cinquante ans. Pour d'autres c'est l'amour du pouvoir rapetissé jusqu'à l'égoïste " politique du plat de fraises " dont parle Leconte de Lisle et rappelée fort à propos

par M. Henri de Regnier à l'occasion de la guigne britannique. C'est l'histoire de l'Anglais qui s'assied à une table de restaurant et verse dans son assiette toutes les fraises que le garçon vient d'apporter. Les autres convives lui font remarquer qu'eux aussi aiment les fraises. " Oh! pas tant que moi! " riposte l'Anglais imperturbable. Le pouvoir, même hiérarchique, est ce plat de fraises dont une part revient de droit à chaque élément, dans l'Eglise qui est cosmopolite, et surtout quand ce partage judicieux favorise davantage les progrès de la foi et le salut des âmes. Que certains assimilateurs aiment le pouvoir " plus que d'autres ", ce n'est pas une raison pour qu'ils s'en servent à maltraiter ceux qui ne l'ont pas et généralement ne le demandent pas. Une meilleure interprétation de la justice aurait fermé la route à bien des abus, aurait épargné bien des mécontentements. Il n'en a pas été ainsi et, aux Etats-Unis, ce sont les Franco-Américains qui en ont le plus souffert.

Le congrès de Springfield a pris les moyens de rétablir les faits. Souhaitons que son œuvre soit durable et fructueuse. Cette œuvre, disons-le avec joie, elle se continue déjà. Dans toutes nos sociétés franco-américaines de la Nouvelle-Angleterre et du New-York, on s'efforce d'appliquer les enseignements du congrès. L'élan est donné et nous nous croyons bien près de recueillir les fruits de trente années de luttes, de sacrifices et de dévouement. Le comité permanent qui sera choisi dans quelques jours aura immédiatement à sa disposition toutes les armes nécessaires pour entreprendre sans délai les combats pacifiques qui constituent toute sa mission et le rendent déjà cher aux milliers de compatriotes qui en ont fait leur " preux chevalier ". Le Congrès de Springfield a fait une œuvre vraiment nationale et, à ce titre, méritera pour ses organisateurs, come pour ceux qui exécuteront ses décrets, l'éternelle reconnaissance de tous les cœurs sincèrement épris de l'âme française en Amérique. Entièrement dévoué aux Canadiens-Français et à l'Eglise, il peut réellement se donner la devise de Marie Leczinska, reine de France: " Tout pour eux, tout pour Elle."

J.-L.-K. Laflamme.

Woonsocket, R.-I., 26 octobre 1901.

A TRAVERS LES FAITS ET LES ŒUVRES

Une date fatidique.—Le 3 octobre et les congrégations en France.—Diversité d'attitude.—Les avantages de l'uniformité.—La différence des cas.—La parole du Pape.—Un article des *Etudes Religieuses*.—La déclaration des Jésuites.—La crise du Conseil de la Légion d'honneur.—Les finances françaises.—Enorme déficit.—Une page de M. Leroy-Beaulieu.—Grève en perspective.—Que peut-on espérer des prochaines élections?—Les partis d'opposition en France.—La guerre d'Afrique.—Après deux ans.—Un exposé de M. Brodrick.—Un discours de M. Asquith.—La visite du duc d'York au Canada.

Avec le 3 octobre, a expiré l'extrême délai accordé aux congrégations religieuses, en France, par la loi scélérate du sieur Waldeck, pour produire leur demande d'autorisation. L'action des différents instituts a été diverse. Les uns ont estimé qu'il valait mieux ne pas courir l'aventure d'une instance devant le parlement français, dominé par le Grand-Orient, et qu'ils ne pouvaient se prêter aux exigences d'une loi contraire au droit canon. Ils se sont donc dispersés d'eux-mêmes et ont pris le chemin de l'exil. Les autres ont cru devoir essayer de sauver leurs œuvres en se pliant aux circonstances, quelque dures que soient les conditions imposées, et quelque minimes que soient les chances de salut. Ainsi donc, la majestueuse uniformité d'attitude que tant de catholiques avaient rêvée, au moment où maître Waldeck promulguait sa législation persécutrice, cette uniformité solennelle et redoutable qui aurait porté au ministère jacobin un si terrible coup, elle n'a pas été réalisée. Pourtant, c'eût été un grand et émouvant spectacle si, le 3 octobre, d'un bout de la France à l'autre, les sept cent cinquante-trois congrégations non autorisées, représentant quatre mille deux cent quatre-vingt-douze établissements, se fussent levées en face des oppresseurs et leur eussent crié: "Votre loi est injuste et tyrannique; elle est contraire aux principes les mieux établis de notre droit public et de notre droit civil; elle est la négation de la liberté et de l'égalité dont vos pères avaient inscrit les noms en tête de leur constitution;

nous refusons de nous courber devant ses dispositions iniques; appliquez-la si vous l'osez; poursuivez-nous, expulsez-nous, volez nos biens; nous sommes citoyens français et nous en appelons à la justice de la France!" Cette attitude unanime et énergique eût mis sur les bras de Waldeck-Rousseau et de ses séides une terrible besogne. Reculer, ils ne l'auraient pu, sans doute. Mais alors, il leur eût fallu se mettre à l'œuvre, à l'Est et à l'Ouest, au Nord et au Midi; lancer leurs argousins contre les couvents et les monastères; fermer les hôpitaux, faire maison nette dans les hospices, vider les asiles, détruire des centaines de foyers de charité et d'assistance gratuite, tarir les sources vives où s'alimentait la prospérité de nombreuses régions. Il leur eût fallu, par leurs expulsions, par leurs spoliations, par leurs exécutions odieuses, semer le trouble, l'inquiétude, la gêne, dans presque tous les départements, et provoquer des ressentiments dangereux parmi les populations qui ont soif de paix et d'ordre. Ah! cette résistance passive et générale eût été belle; elle eût peut-être jeté bas le gouvernement de malheur qui déshonore la France. Au lieu de cela, on voit hélas! des congrégations qui courbent la tête, et d'autres qui s'en vont le front haut; des congrégations qui cèdent, à côté d'autres qui résistent. Ce n'est pas de la division, si l'on veut, mais c'est de la disparité, et du manque de cohésion. Au lieu d'un bloc imposant et solide, le gouvernement a en face de lui une multitude de fragments épars, sur lesquels il peut agir séparément et à loisir.

Nous n'écrivons pas ceci pour blâmer les congrégations qui ont demandé l'autorisation. Nous ne nous en reconnaissons pas le droit. Hélas, l'unité d'action était peut-être irréalisable. Le devoir du moment ne pouvait peut-être pas se présenter à chaque institut sous la même forme. Et il est possible que le pire côté de la dure condition où se sont trouvées placées les associations religieuses, ait été la complexité et les différences de leurs situations. Quelques-unes d'entre elles ont dû hésiter et délibérer longtemps dans l'angoisse, avant la décision finale. Que faire? quelle voie prendre? Le devoir est parfois plus difficile à discerner qu'à accomplir. Plusieurs congrégations se sont sans doute déterminées à subir l'iniquité, les humiliations, les périls et les hasards de la loi, pour empêcher la ruine totale et irrémédiable d'œuvres fondées au prix des plus généreux sacrifices. Elles seront peut-être déçues

dans leur fragile espoir, elles ont pu se tromper en principe, mais il serait difficile de ne pas respecter leurs motifs. Maudits soient les hommes néfastes qui ont placé les congrégations religieuses dans cette torturante incertitude!

Le numéro du 20 septembre de la revue des Révérends Pères Jésuites, les *Etudes Religieuses*, contient un article où l'on entrevoit quelque chose de ces doutes et de ces combats intimes. "Jamais, depuis 1793," écrit le Père Brucker, "les religieux et religieuses de France n'ont eu à subir une épreuve pareille à celle qu'ils traversent aujourd'hui. Et, peut-être, en aucun temps n'auront-ils souffert à un égal degré la torture de l'âme, plus cruelle que les supplices matériels, causée par les obscurités et les doutes angoissants où il leur faut chercher et choisir la voie à suivre. Combien implorent encore une parole d'une autorité et d'une lumière assez décisive pour couper court à leurs hésitations? Et pourtant, cette parole n'a-t-elle pas déjà été dite? Le Pape n'a-t-il point parlé par six fois et n'a-t-il pas manifesté assez clairement aux congrégations, ses ordres, ses désirs, ses conseils?" C'est précisément ce dernier point qui a préoccupé beaucoup d'esprits éminents parmi les catholiques. Le Pape a parlé, mais il n'a pas ordonné l'unité d'action aux associations religieuses. Il les a laissées libres de demander l'autorisation ou de ne pas se soumettre à cette servitude. Il est certain que les congrégations n'ont point reçu du Saint-Siège une consigne nette, péremptoire, absolue, traçant à toutes une seule et même ligne de conduite. Un tel mot d'ordre eût simplifié la situation et fortifié la cause des ordres religieux, à un certain point de vue. Mais le Pape n'a pas voulu le pronocer parce qu'il s'est rendu compte, sans doute, de certaines difficultés d'ordre pratique, qu'il peut connaître mieux que personne. Il voit de plus haut et de plus loin que nous; il a des clartés auxquelles nous ne pouvons prétendre; et lorsque son action n'est pas celle que nous croirions la meilleure, nous devons nous incliner devant la sagesse et la vision supérieures de celui qui représente ici-bas Notre-Seigneur-Jésus-Christ, le Verbe de Dieu.

Cependant, l'auteur de l'article que nous venons de citer semble croire que le Pape a indiqué assez clairement de quel côté il incline. Et il cite une remarquable brochure, parue en septembre, sous ce titre: *La parole du Pape, — Les Congrégations Religieuses en France: Soumission ou résistance*. Voici un

passage de cet opuscule, écrit par un éminent religieux: "Le Pape, qui est le chef de l'Église, condamne et flétrit la loi; il la marque comme contraire au droit naturel, au droit évangélique, au droit ecclésiastique. Il n'*ordonne*, ni ne *conseille* de s'y soumettre; il n'*invite* pas à le faire. Néanmoins, à ceux qui, à leurs risques et périls, croiront pouvoir quand même solliciter l'autorisation, le Souverain Pontife par un acte de *tolérance*, condescend à permettre une démarche de soumission envers une législation qu'il réprouve; cette mesure de condescendance lui est inspirée par la crainte de conséquences très graves: l'extinction de la vie religieuse en France. Mais, en même temps, il limite cette concession extrême par deux réserves, par deux restrictions dont il fait, *de la seconde surtout*, — "que l'on promette à l'ordinaire du lieu *seulement* la soumission qui est conforme au caractère de chaque institut," — la condition *sine quâ non* de la licéité de la démarche de soumission. Or de ces deux restrictions, *de la seconde surtout*, le gouvernement ne veut pas; il prétend n'en tenir aucun compte; il exige du Supérieur d'ordre, comme formalité préliminaire indispensable, une signature qui en est la négation. Il nous semble que la conclusion s'impose."

Après avoir cité ces lignes, le R. P. Brucker ajoute: "Il nous semble, à nous aussi, que quiconque aura pu lire le développement de ces idées avec le seul désir de reconnaître et d'embrasser la vérité, conclura sans hésiter qu'aucune congrégation jouissant à quelque degré de l'*exemption*, et voulant suivre simplement la direction du Pape, ne peut demander l'autorisation." Toutefois, à l'encontre de cette conclusion se dresse l'objection suivante: "Mais alors c'est la ruine des congrégations, la ruine de leurs œuvres, et, d'un trait de plume, l'abolition de tous les services rendus par les ordres religieux." L'auteur de la brochure répond ainsi à cette objection: "A l'heure actuelle, l'œuvre qui s'impose et prime toutes les autres, le service le plus précieux que l'on puisse rendre à la société chrétienne, c'est de sauver la dignité et la liberté de l'Église de France. . . Lorsque n'existeront plus en France ces boulevards de l'autorité immédiate du Pape qui s'appellent les ordres religieux, la France, à qui l'État choisit ses évêques, sera mûre pour l'Église nationale et pour le schisme." D'ailleurs, en demandant l'autorisation, les congrégations sont-elles sûres de sauver leurs œuvres? L'auteur ne le pense pas. Il fait "re-

marquer aux congrégations combien elles sont peu assurées, en se soumettant, de conserver ces œuvres dont l'intérêt les préoccupe; combien plutôt elles ont de raison de craindre que la conséquence de leur soumission soit une ruine pire à tous les points de vue, parce qu'elle sera déshonorante et irrémédiable."

Quoi qu'il en soit, la date fatale du 3 octobre est passée, et voici un aperçu de la situation. Sur les sept cent cinquante-trois congrégations non autorisées, — six cent six de femmes, et cent quarante-sept d'hommes, — il y en avait six cent sept qui avaient demandé l'autorisation, le 4 octobre, d'après les journaux officieux. Ces six cent sept congrégations se décomposaient en soixante-quatre congrégations d'hommes et cinq cent quarante-trois congrégations de femmes. Quarante-vingt-trois congrégations d'hommes et soixante-trois de femmes ont refusé de se soumettre à la loi. En étudiant ces chiffres on constate qu'une majorité des congrégations d'hommes n'a pas voulu se courber devant la législation du sieur Waldeck, tandis que la grande majorité des congrégations de femmes s'est résignée à subir le joug. On conçoit facilement que les religieuses soient en général moins armées, aient moins d'aptitudes pour la lutte, soient moins capables d'affronter la dispersion et l'exil que les religieux. En somme, le plus grand nombre des congrégations non autorisées se sont conformées à la loi en demandant l'autorisation. Combien vont l'obtenir? Combien vont sortir vivantes de la gueule des bêtes fauves parlementaires pour qui la haine du Christ est devenu une seconde nature?

Nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver une profonde tristesse en voyant l'œuvre du tyranneau Waldeck s'imposer ainsi triomphalement, et presque sans coup férir, aux congrégations religieuses de France. Nous nous demandons avec angoisse si la lutte quand même, la ruine et l'expatriation en masse n'auraient pas mieux valu que cette capitulation périlleuse, que cette entrée navrante dans une voie d'asservissement et de douleur, qui, pour la plupart des instituts, nous le craignons, ne sera qu'une lente agonie.

Les principales congrégations d'hommes qui ont refusé de demander l'autorisation sont les Bénédictins, les Jésuites, les Carmes, les Capucins, les Chartreux, — à l'exception de ceux de la Grande-Chartreuse, — les Assomptionnistes, les Pères du Sacré-Cœur d'Issoudun, les Frères de St-Vincent-de-Paul,

etc. Parmi celles qui ont formulé leur demande, nous remarquons les Dominicains, les Oblats, les Pères de l'Oratoire, les Marianites, les Rédemptoristes, les Érudistes, les Prémontrés, les Maristes, les Clercs de St-Viateur, les Trappistes, les Lazaristes, les Carmes déchaussés, les Pères du Saint-Sacrement, les Chanoines de l'Immaculée-Conception, les Frères de la Doctrine chrétienne.

A la tête des congrégations qui n'ont pas voulu passer sous les fourches caudines de MM. Waldeck et Millerand, les Jésuites et les Bénédictins se sont signalés par la netteté de leurs protestations et la fermeté de leur attitude. Quelques jours avant l'expiration du délai légal, les quatre Provinciaux de la Compagnie de Jésus, en France, ont publié une déclaration dans laquelle ils ont exposé les motifs de leur résistance à la loi scélérate. Nous tenons à mettre sous les yeux des lecteurs de la REVUE CANADIENNE de larges extraits de ce noble énoncé de principes.

“ Le délai accordé par la loi du 1er juillet 1901 aux congrégations religieuses pour demander l'autorisation, touche à son terme, écrivent les vénérables signataires.

“ Après avoir mûrement réfléchi, les soussignés, provinciaux de la Compagnie de Jésus en France, avec les religieux qu'ils représentent et dont ils vont se séparer, déclarent avoir résolu de s'abstenir de toute demande d'autorisation.

“ D'autres congrégations, adoptant la même résolution, ont déjà protesté, en prenant le chemin de l'exil, contre la situation que leur préparait la loi sur les associations. Et de toute part elles ont reçu les témoignages les plus éclatants et les plus mérités de respect et de sympathie.

“ Pour nous, qui avons lieu de craindre, après les fréquentes attaques dont nous avons été l'objet devant le Parlement, que nos intentions ne soient dénaturées et calomniées, nous croyons devoir faire connaître au public les graves motifs de notre abstention

“ La loi actuelle n'est qu'un nouveau pas en avant dans la guerre qui se poursuit contre l'Église. C'est l'Église qui est attaquée dans les congrégations, et c'est elle que les congrégations défendent en repoussant une autorisation qui a pour but de les asservir et de préparer l'asservissement de l'Église elle-même. Une telle autorisation, nous ne pouvons pas la demander.

“ En faisant cette déclaration, loin de nous la pensée de condamner ceux de nos frères dans la vie religieuse qui croient devoir prendre un autre parti. Nous savons combien la délibération est pleine d'angoisses. Forcés de choisir entre deux maux, tous deux très graves, entre les ruines de toutes sortes qui vont suivre l'abstention et, d'autre part, l'atteinte profonde portée par la loi aux prérogatives de l'Église non moins qu'aux libertés individuelles, l'hésitation s'explique, et le Souverain Pontife lui-même, sous certaines réserves, a laissé aux congrégations la faculté de se déterminer. Plusieurs d'entre elles croient pouvoir trouver une formule de conciliation qui satisfasse le gouvernement sans sacrifier les droits du Saint-Siège. Pour nous, entre le gouvernement, qui persiste à mettre comme condition préalable à l'autorisation l'abandon par les congrégations de l'exemption canonique, et le Saint-Siège qui déclare “ ne pas permettre qu'on méconnaisse ou amoindrisse l'exercice direct et immédiat de son autorité suprême sur les ordres ou instituts religieux ” (Lettre du card. Gotti aux évêques de France, 10 juillet), nous avouons, avec tous les religieux qui ont pris le chemin de l'exil ou se sont dispersés, ne pas trouver de formule de conciliation.

“ Persuadés en outre que demander l'autorisation serait livrer aux adversaires de l'Église des œuvres cent fois approuvées par elle, sacrifier nos droits individuels, notre indépendance et notre dignité ;

“ Que ce serait porter une atteinte profonde à notre vie religieuse elle-même et dans ce qu'elle a de plus intime ;

“ Que mis, enfin, en position de rendre à la France un signalé service, en résistant, autant que nous le pouvons, à une persécution religieuse qui la tue, ce serait refuser de nous sacrifier pour elle, il ne nous reste plus, croyons-nous, qu'à prendre le parti que nous dicte notre devoir de Français, de catholiques et de religieux. Et nous aimons à le croire, personne parmi ceux que n'aveuglent point l'esprit de parti et les passions sectaires, ne verra dans notre conduite un acte d'insubordination ou de révolte ; mais uniquement l'accomplissement de ce que nous considérons comme notre devoir.

“ C'est une douloureuse résolution que nous sommes contraints de prendre. Toutes les œuvres auxquelles nous avons voué notre vie sont menacées de destruction. A une heure où l'avenir nous apparaît bien sombre, c'est notre plus grand re-

gret de ne plus pouvoir travailler au bien de la France, et de voir même compromises, dans les missions, des œuvres qui n'étaient pas sans honneur et sans utilité pour elle. Cependant, nous le déclarons, nous n'avons aucune amertume dans l'âme contre ceux qui nous condamnent. Nous n'oublions pas que nous sommes les disciples de celui qui a dit: "Priez pour ceux qui vous persécutent." Daigne la main miséricordieuse de Dieu arrêter la France sur la pente fatale où on l'entraîne, c'est notre prière la plus ardente!"

Cette lettre est signée par les RR. PP. de Scarraille, provincial de Toulouse, Labrosse, provincial de Paris, Paultier, provincial de Champagne, et Bouillon, provincial de Lyon. Puisse leur prière être entendue, et la France préservée de maux qui l'attendent, si ses gouvernants continuent à la faire marcher dans la voie d'iniquité et de persécution où ils l'ont engagée!

* * *

Les maîtres actuels de la République ne font pas seulement la guerre aux moines. Ils la font aussi à des institutions que leur caractère national devrait mettre à l'abri de leurs coups. Ainsi, dernièrement, le ministère a provoqué une crise douloureuse dans le Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur. Il a révoqué, sans aucune explication, le général Davout, duc d'Auerstaedt, comme grand-chancelier, et nommé à sa place le général Florentin, ancien gouverneur de Paris. Cette destitution brutale a provoqué une vive émotion. Le général Davout est un vaillant soldat, porteur d'un nom glorieux dans les annales militaires de la France, et jouissant d'une réputation sans tache. Pour quel motif a-t-il été ainsi frappé? On prétend que c'est parce qu'il a résisté à certaines exigences du gouvernement au sujet de radiations politiques, que celui-ci aurait voulu obtenir. Ainsi après la condamnation de M. Paul Déroulède, par la Haute-Cour, le cabinet a demandé qu'il fût rayé des cadres de la Légion d'honneur. A l'unanimité, le conseil de l'ordre a refusé, pour la raison que la sentence ne décrétait pas la radiation. Dans le cas de M. de Lur-Saluces, qui était analogue, le grand-chancelier n'a même pas voulu soumettre la question au conseil, qui s'était déjà prononcé une fois. On dit aussi que M. Monis, garde des sceaux, s'est vengé du général Davout, parce qu'il s'était opposé à ce que le

jeune Monis reçut l'autorisation de porter la cravate de commandeur d'un ordre étranger. On affirme que le grand-chancelier a été révoqué sans même être prévenu et qu'il en a été informé par l'Officiel. Cet acte inqualifiable a eu pour premier résultat la démission de trois membres militaires du conseil de l'ordre, les généraux La Veuve et Lebelin de Dionne, et le vice-amiral Lefèvre, qui ont voulu se solidariser avec le général Davout et protester contre sa disgrâce. On prévoit de plus la démission du général Hartung.

Au sujet du refus de radier le nom de Paul Déroulède des registres de l'ordre, les journaux de Paris publient cet extrait d'une lettre de M. Sully-Prud'homme, membre civil du conseil : "En ce qui me concerne, bien que je désapprouve le projet plébiscitaire de Déroulède et que je réproûve sa tentative d'employer la force pour le mettre à exécution, au risque de diviser l'armée, rien au monde ne me ferait contribuer à prononcer sa dégradation. *L'honneur, selon moi, consiste tout entier dans la belle qualité du mobile qui dirige les actes.* Or, j'ai toujours vu dominer dans la conduite de Déroulède l'anxieux et continuel souci de notre grandeur nationale par la réparation de nos désastres. Tous les mouvements, tous les vœux suprêmes de son cœur sont éminemment français. Cela me suffit, et je ne suis pas le seul qui s'en contente." Sans doute, ces paroles généreuses de M. Sully-Prud'homme auront fait hausser les épaules à M. Waldeck et à ses acolytes. Ce sont là propos de poète ! Pour trouver grâce à leurs yeux, il ne sert de rien d'être français et patriote, il faut être franc-maçon et sectaire.

Voilà donc le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en pleine désorganisation par suite de l'arbitraire ministériel.

* * *

On dirait vraiment que ces hommes funestes doivent ruiner tout ce qu'ils touchent. La situation financière de la France, sous leur administration, est désastreuse. L'année fiscale 1901 va se clore sur un déficit énorme. Pour les neuf premiers mois, l'écart entre les prévisions et les recettes actuelles est de 90 millions ; il est de 139 millions entre les recettes de l'exercice courant et celles de l'année dernière. Pour le seul mois de septembre, le déficit est de 20 millions. Les douanes accusent une moins-value de 2 millions, les sucres une moins-value de 4 millions, les contributions indirectes une moins-value de 14

millions. Le progrès du socialisme, depuis que M. Waldeck-Rousseau lui a ouvert les portes du pouvoir, sont pour beaucoup dans cette dépression financière. Les intérêts sont alarmés, l'industrie se sent menacée, le commerce est craintif, les capitaux émigrent à l'étranger, et les recettes générales baissent fatalement. Devant cette situation déplorable, un journal peu suspect d'hostilité envers le régime, pousse un cri d'alarme :

“ Il n'est pas possible, déclare le *Temps*, d'envisager sans de sérieuses inquiétudes une pareille situation. Aucun fait particulier, aucune dépense extraordinaire ne la justifie. Nous n'avons sur les bras aucune expédition coloniale, nous ne faisons pas d'armements anormaux. C'est le déficit à l'état pur, le déficit dans toute sa hideur et avec toutes ses menaces. Puisqu'il n'est pas dû à des causes exceptionnelles, on ne peut se flatter de le voir disparaître avec les causes qui l'auraient amené.

“ L'Angleterre, certes, est, elle aussi, dans une situation financière embarrassée, mais elle sait que ces embarras sont déterminés par la guerre du Transvaal et qu'ils finiront en même temps. Mais nous, c'est en pleine paix que nous nous ruinons. Et nous sommes obligés de nous demander avec angoisse ce qu'il adviendrait si, nous ruinant déjà en pleine paix, nous avions un jour ou l'autre à pourvoir par surcroît aux frais d'une guerre. La dette publique française est colossale : l'augmenter encore paraît une pure folie, propre à nous conduire droit à la faillite. Et pourtant, les dépenses publiques ne peuvent être couvertes que par l'impôt ou par l'emprunt et, puisque les impôts sont en moins-value, c'est par des emprunts plus ou moins déguisés qu'il faudra combler le déficit.

“ Dans les cas de ce genre, le peuple simpliste a son explication toute trouvée : C'est, dit-il, la faute au gouvernement.” On peut discuter cette explication, qui manque évidemment de nuances, mais il est d'abord prudent d'en tenir grand compte, en un pays où le suffrage universel est maître absolu et où un courant de mécontentement général peut détruire la République. Rappelons-nous que c'est le déficit qui a été la cause efficiente et immédiate de la perte de la monarchie sous Louis XVI.”

Précisément au sujet de cette question financière en France, nous relisons ces jours-ci la conclusion du grand ouvrage de M. Paul Leroy-Beaulieu sur la *Science des finances*. Cette conclusion était écrite en 1877. L'éminent économiste y passait en

revue toutes les raisons d'espérer en une situation florissante, dans un avenir rapproché, pour le Trésor français, toutes les causes qui allaient contribuer à dégrever le budget. Il signalait l'expiration graduelle d'une masse d'annuités diverses qui devait réaliser bientôt une économie annuelle de 150 ou 160 millions. Il mentionnait aussi la suppression des garanties d'intérêts envers les compagnies de chemins de fer, le remboursement partiel des avances, le retour à l'État de 40,000 kilomètres de voies ferrées, la diminution du service de la dette par une série de conversions judicieusement pratiquées. " Si la conduite économique de la France était intelligente, prévoyante et équitable," écrivait-il, " dans un petit nombre d'années nous aurions reconquis une position singulièrement solide, et effacé tous les vestiges de nos désastres... Si l'on trouve lointaines toutes ces brillantes perspectives, dont quelques-unes, cependant, sont relativement prochaines, du moins l'on a comme ressources nouvelles qui se présentent d'elles-mêmes presque chaque année les plus-values des impôts. Si une administration sévèrement économe voulait consacrer ces plus-values, non pour la totalité, mais pour la moitié seulement, à des réductions de taxes, en dix ans, avec les ressources complémentaires provenant des concessions et de l'expiration de certaines annuités, on aurait supprimé à peu près tous les impôts établis depuis la guerre. Combien l'allégement de tant d'entraves ne servirait-il pas le génie industriel et la puissance productive de la France!"

Six ans après avoir écrit ces lignes, M. Leroy-Beaulieu publiait une nouvelle édition de son ouvrage. Et voici la note qu'il ajoutait, en 1883, à la fin du chapitre dont nous venons de citer un passage :

" Nous n'avons eu rien à changer à cette conclusion de la première édition de notre ouvrage écrite en 1877; tout ce qui s'est passé dans les six dernières années n'a fait que confirmer nos opinions concernant les ressources et les dangers des finances françaises. Les retards nouveaux apportés à la conversion du 5 p. 100, malgré les exemples de l'Angleterre, de l'Amérique, de plusieurs autres pays et d'un grand nombre de villes, nous ont prouvé une fois de plus que le gouvernement français, en quelques mains qu'il soit, continue à professer le plus souverain mépris pour les droits du contribuable. Le gigantesque et impraticable plan Freycinet, l'accès de folie qui

s'est emparé des cerveaux des membres du Parlement et qui leur fait sans cesse augmenter le nombre des places, élever les traitements, multiplier les subventions, développer le dévorant socialisme d'Etat, tout ce dévergondage inouï et ce pillage sans frein dont le budget de la France et le budget des communes sont la proie, ont complètement changé les riantes perspectives financières que la France avait devant elle en 1877."

Voilà ce que M. Leroy-Beaulieu écrivait en 1883. Au bout de quatre ans il donnait au public une quatrième édition de son magistral traité; et l'on y trouvait cette nouvelle note:

"Les quatre années qui se sont écoulées depuis 1883, ont malheureusement encore accentué le gaspillage des pouvoirs publics. La démocratie française est en proie à un véritable vertige. Les souffrances de la crise agricole et commerciale semblent impuissantes à l'instruire. Aussi a-t-on complètement compromis la situation de nos finances si brillantes en 1877. Néanmoins, il reste encore des ressources qui nous ramèneraient de meilleurs jours, si l'on voulait être désormais prévoyant."

Enfin, dans l'édition de 1892, nous lisons cette simple ligne: "Le développement du socialisme d'Etat depuis 1888 accroît les appréhensions qui précèdent." Ces tristes prévisions de l'éminent écrivain n'ont été que trop justifiées par les événements. Et en 1901, comme nous l'avons vu plus haut, les finances de la France sont dans un état lamentable. La fameuse sentence du baron Louis est toujours vraie: "Faites-moi de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances." Depuis plusieurs années on a fait en France de la détestable politique; voilà pourquoi on se trouve aujourd'hui en face d'une désastreuse situation budgétaire.

Comme addition à tous les maux de l'heure présente, voici qu'on annonce maintenant une grève générale des mineurs français pour le premier novembre. On a procédé dans les centres houillers à un *referendum* qui a abouti à un vote écrasant en faveur de la grève. A quels conflits formidables, à quels désastres peut conduire cette détermination!

* * *

Est-il possible d'espérer que le triste spectacle que nous offre en ce moment la France va changer pour le mieux? Oui, cela serait possible si tous les citoyens honnêtes, si tous les bons

Français le voulaient sérieusement et énergiquement, et surtout s'ils comprenaient la nécessité de s'entendre. Nous croyons qu'il y a en France actuellement une majorité hostile au régime Waldeck-Millerand. Mais cette majorité est éparse. Elle manque de lien. Dans un récent numéro de *l'Univers*, M. Pierre Veillot passe en revue les trois principaux éléments qui composent l'opposition : l'élément nationaliste, l'élément progressiste, et l'élément constitutionnel-catholique. L'élément nationaliste est né du sentiment patriotique froissé par les audaces du parti dreyfusard, et par l'abominable campagne contre l'armée. Il a eu des succès, il s'est emparé du conseil de ville de Paris, mais les violences et les impairs de M. Déroulède lui ont fait du mal. Seuls, les nationalistes ne sauraient prétendre à emporter les élections de 1902. "Les événements se sont chargés, à temps encore, écrit M. Veillot, de les éclairer sur la situation. Ils doivent comprendre maintenant qu'ils ont un intérêt vital à se séparer des plébiscitaires, césariens et antirépublicains. Ils se rendent compte, nous n'en doutons pas, qu'il leur faut contracter d'autres alliances où ils traiteront, non point en puissance prépondérante, mais sur le pied d'égalité avec les éléments qui peuvent, comme eux, concourir à sauver le pays. M. Jules Lemaître, qui a toujours été la vraie tête raisonnable et perspicace du nationalisme, voit très bien la nécessité d'une rupture politique entre lui et M. Déroulède. Il voit très bien qu'il lui faut, par contre, s'établir en collaboration intime et complète avec MM. Pion et Méline. Son patriotisme, plus fort que d'honorables sympathies et que la crainte des méchants commentaires, nous garantit ses prochaines résolutions."

Quant au parti progressiste, qui a détenu le pouvoir deux ans avec M. Méline, il doit se rendre compte qu'il ne le reprendra pas sans contracter des alliances. Il est encore considérable par son nombre et la valeur de ses chefs. Mais la défection de M. Waldeck-Rousseau lui a enlevé un groupe d'adhérents, et l'influence ministérielle peut encore décimer ses rangs dans la mêlée électorale. "Cent cinquante au Palais-Bourbon, dit M. Pierre Veillot, ils n'y reviendront point augmentés, ils courent plutôt le risque d'y revenir réduits, s'ils font bande à part. Ils ne l'ignorent pas. On les trouvera tout disposés à l'alliance, pourvu qu'elle se noue, loyalement et nettement, sur la base du respect des institutions. C'est leur droit, c'est même

leur devoir de formuler cette exigence. Ils se perdraient en ne la posant point comme principe intangible. Et s'ils se perdaient, on peut dire que, pour longtemps au moins, nous serions perdus."

Enfin, pour ce qui est du groupe constitutionnel-catholique, dirigé par M. Pion, il forme un appoint fort appréciable. Toutes les nuances de la droite, quelques que soient leurs préférences monarchiques, doivent comprendre, à l'heure actuelle, combien il est urgent de s'y rallier. Ce groupe, ainsi fortifié et grossi, peut tendre loyalement la main aux deux autres pour livrer bataille au nom de la liberté, de l'ordre social et du patriotisme.

Si une entente n'a pas lieu entre ces trois éléments, s'ils ne vont pas aux élections avec ensemble, tout est perdu. La chambre future sera plus mauvaise que la chambre actuelle; les socialistes y domineront irrésistiblement, et alors malheur à la propriété, malheur à la liberté individuelle ou collective, malheur à la société, malheur à la France!

* * *

Le 11 octobre courant était le deuxième anniversaire du commencement des hostilités dans le Sud-Africain. Déjà deux ans! Et la guerre n'est pas terminée. Les commandos boërs tiennent de tous côtés la campagne; ils attaquent les convois, ils menacent constamment les communications de l'armée anglaise, ils vont et viennent avec une rapidité merveilleuse, et l'on se demande quand leur étonnante résistance va cesser. Dans la colonie du Cap le mécontentement et la désaffection de la population hollandaise vont toujours croissants. Le gouvernement a dû proclamer l'état de siège à Cape-Town. Quelle que soit l'issue de la lutte, le petit peuple boër se sera vraiment immortalisé par l'héroïsme dont il fait preuve dans la défense de son autonomie.

Evidemment, il y a deux ans, on ne s'attendait guère dans les sphères officielles anglaises à une guerre aussi longue, aussi coûteuse, aussi meurtrière et aussi épuisante. En réponse à une lettre de M. Howard Vincent, M. Brodrick, le secrétaire de la guerre, donnait l'autre jour les informations suivantes. Le gouvernement anglais a actuellement en Afrique 200,000 hommes et 450 canons. Il pourvoit à l'approvisionnement de 314,000 personnes, à la nourriture de 248,000 chevaux et mu-

lets. Il tient en campagne 69 colonnes mobiles, et il débarque mensuellement dans les ports sud-africains, 10,000 chevaux. En Angleterre on exerce continuellement 100,000 hommes, afin de pouvoir maintenir l'armée d'Afrique à l'effectif requis. Ce sont là incontestablement de prodigieux efforts. Bien peu de puissances européennes pourraient ainsi maintenir une immense armée à l'autre bout du monde. Mais le côté fâcheux de tout ce déploiement d'énergie, de ténacité et de ressources, c'est qu'il n'a pas encore donné, après deux ans, de résultats définitifs. On conçoit que cette prolongation de la guerre et les échecs dont le télégraphe transmet trop souvent la nouvelle, finissent par énerver l'opinion, et donnent des armes aux critiques anti-ministériels. Parlant dernièrement à la réunion annuelle de l'Association libérale à Ladybank, l'un des chefs de l'opposition, M. Asquith, a fait entendre des paroles sévères :

“ Il y a un ans, s'est-il écrié, les ministres affirmaient que les opérations militaires étaient terminées. Où en est-on? Deux cent mille hommes en armes, du côté des Anglais, le Cap envahi et fournissant des rebelles, le Natal menacé d'une formidable invasion. Qu'a fait le gouvernement pour faire face à la situation?

“ Les documents où sont exposés ses actes resteront comme des chefs-d'œuvre dans l'histoire de l'optimisme insouciant et mal informé. Il y a eu défaut absolu de coopération entre les personnes solidairement responsables de la conduite des opérations. Il n'est rien que la postérité ne condamnera plus vivement que les manœuvres électorales de l'automne 1900 où l'on déclarait la guerre terminée. Depuis, le gouvernement a envoyé dans le Sud de l'Afrique des soldats non exercés, dont un grand nombre ont dû être rapatriés. Le bannissement des officiers boërs est en contradiction formelle avec l'assurance donnée par le gouvernement à la Chambre des communes que la déclaration de lord Kitchener ne serait mise à exécution qu'après avoir été sanctionnée législativement.”

Comment tout cela va-t-il se terminer? L'Angleterre va-t-elle venir à bout de la tâche herculéenne qu'elle a entreprise, ou mieux que M. Chamberlain lui a fait entreprendre? C'est encore possible. Mais nous croyons que, quoi qu'il advienne, le secrétaire d'Etat pour les colonies trouvera dans cette question sud-africaine sa pierre d'achoppement, et qu'un énergique mouvement de réaction contre ses pratiques et sa politique va

se manifester dans un avenir peut-être plus rapproché qu'on ne le croit.

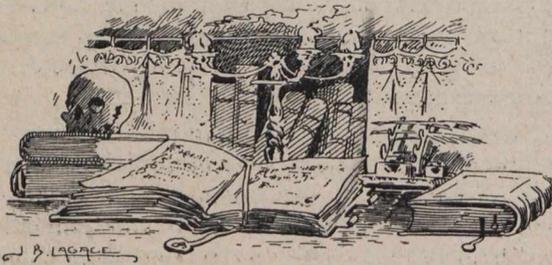
* * *

Le duc d'York a terminé sa visite au Canada, après avoir été jusqu'à Victoria, et touché les flots du Pacifique. Partout il a été reçu avec les honneurs dus au fils du souverain. Et, avant de quitter le sol canadien, il a témoigné dans une lettre publique, sa profonde satisfaction, et l'enthousiaste impression qu'il emporte de son contact avec notre pays.

Ce voyage n'a pas été sans causer quelques froissements. Auprès d'un bon nombre de nos compatriotes, le spectre de l'impérialisme a paru jeter une ombre sur la visite princière. Dans d'autres circonstances, l'enthousiasme eût sans doute été plus grand. Cependant, si nous sommes pour vivre encore durant une période indéterminée sous le sceptre royal d'Angleterre, — comme nous le pensons, — il nous semble que ce voyage du prince héritier devra avoir de bons résultats. Quand l'on a vu soi-même les lieux et les hommes, on doit saisir mieux les questions et mieux comprendre les problèmes nationaux et politiques.

Ths Chapais.

Québec, 25 octobre 1901.



A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES

L'Eglise de France et l'Etat au dix-neuvième siècle (1802-1900). *Conférences faites aux Facultés catholiques d'Angers*, par L. Bourgain. 2 vol. in-12, 360 pages. Ancienne maison Charles Douniol, P. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris. Prix : \$1.50.

Pour faire connaître la valeur et l'actualité de cet ouvrage, il suffira de citer quelques mots de sa préface et d'indiquer les sujets qu'il traite.

“ Ces conférences sur *l'Eglise de France et l'Etat au dix-neuvième siècle*, dit l'auteur, font suite aux conférences sur *l'Eglise d'Angers pendant la Révolution*. Aussi, malgré l'étendue et la variété de la matière, y suit-on la même méthode : la synthèse, et rien que la synthèse. Puissent-elles, quelque imparfaites qu'elles soient, trouver auprès des lecteurs l'accueil qu'elles ont déjà trouvé auprès des auditeurs des facultés catholiques et des dix mille abonnés de *l'Ami du Clergé !...* ”

* * *

La Réalité des Apparitions angéliques, par le R. P. D. Bernard-Marie Maréchaux, *Bénédictin de la Congrégation Olivétaine*. Un volume in-12 de 1x-140 pages. Ancienne maison Ch. Douniol, P. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris. Prix : 25 cts.

L'Angélique dans la vie des Saints, ou Epiphanies des bienheureux esprits, voilà tout le sujet de cette étude. L'histoire à la main, fort du témoignage si autorisé des Bollandistes, l'auteur nous montre, tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament, des visions intellectuelles, des manifestations angéliques dûment constatées et entrant parfaitement dans le plan divin. Puisque le démon, malgré sa révolte, ne conserve un rôle que trop réel ici-bas, pourquoi les anges, les archanges, les principautés, les vertus, les puissances, les dominations, les trônes, les chérubins, les séraphins ne viendraient-ils, messagers de la divine Providence, se montrer aux hommes, les assister, les consoler, les instruire, les orienter sur le chemin du ciel ?

* * *

Mes Amis et mes Livres, par Marie Jenna. Un volume in-16 illustré de 18 photographures. Ancienne librairie Douniol, 29, rue de Tournon, Paris, Téqui, éditeur. Prix : 75 cts.

C'est tout une galerie d'écrivains distingués, la plupart du XIX^e siècle, que le pinceau magique de Marie Jenna a entrepris de buriner pour la postérité. Ses personnages sont vivants. A contempler leurs traits si sobrement, mais si vigoureusement esquissés, le lecteur a l'illusion de croire qu'il entend encore le P. Lacordaire et Mgr Dupanloup ; il ranime sa foi chancelante dans les inoubliables études de M. Aug. Nicolas ; il combat avec le terrible Louis Veuillot pour l'Eglise, et admire la verve étincelante du fongueux polémiste ; il savoure les poésies bretonnes et les cantilènes des félibres de Provence ; il applaudit aux *Chants du Soldat* de Déroulède et aux accents de F. Schubert, etc. Poésie, histoire, éloquence, critique littéraire, philosophie, Marie Jenna ne dédaigne rien.

Manuel Théorique et Pratique d'Horticulture, par un religieux de 26 ans de pratique et d'enseignement, 3^e mille. Un volume in-12 de 700 pages. Ancienne maison Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris. Prix : \$1.00.

Je suis tout heureux de présenter à ceux de nos lecteurs qui s'occupent d'horticulture et de jardinage, soit par profession, soit par agrément, un excellent livre, digne de toute leur attention.

Ils y trouveront une foule de choses intéressantes : des notions exactes, bien données sur la botanique, la géologie, les amendements et les engrais, la culture du jardin potager, un cours élémentaire d'arboriculture fruitière, un extrait de travaux à faire chaque mois de l'année et des renseignements utiles pour la conservation des fruits, un traité complet sur la taille des différents arbres fruitiers. Cette nouvelle édition d'un ouvrage d'une réelle valeur a été augmentée d'un traité complet sur les plantes florales de plein air. Nous recommandons, nous conseillons à nos amis d'acheter, d'étudier ce manuel de notre "Jardinier." Ce modeste anonyme a, pendant vingt-six ans, enseigné et pratiqué l'horticulture, il en raisonne en homme du métier, sans aucune apparence de prétention. Son livre, d'aspect attrayant, est parfaitement clair, complet, bien compris et contient tout ce qu'il faut. Un petit atlas de planches gravées donne, en une quarantaine de dessins, tout ce qui peut compléter le texte : éléments de botanique, greffe et taille des arbres.

* * *

Voici deux beaux volumes sortis des presses de la librairie Aubanel frères, d'Avignon, imprimeurs de N. S. P. le Pape.

Les Sacrements expliqués d'après la doctrine et les enseignements de l'Eglise catholique, par le R. P. Arthur Devine, passionniste, ouvrage traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur par l'abbé C. Maillet. 1 vol. grand in-16, LI-658 pages. Prix : \$1.50.

Méditations sur l'Evangile, par le cardinal Wiseman, traduit de l'anglais par l'abbé J. Caudron. 1 vol. grand in-16 de 280 pages. Prix : 75 cts.

Cette traduction de l'ouvrage du R. P. Devine mérite le même succès qu'a eu en Angleterre l'original des *Sacrements expliqués*. Mettre à la portée du public français, dans un style clair et facile, les fruits d'un travail d'autant plus digne d'attention que le sujet en est plus important, à notre époque surtout, où le don divin de la grâce et ses sources sont méconnus d'un si grand nombre ; unir, dans cette matière, à la pureté et à la solidité de la doctrine, les conseils pratiques que suggère une longue expérience des âmes, c'est rendre un véritable service aux prêtres et aux fidèles.

C'est donc avec empressement que l'ouvrage du savant et pieux Passionniste anglais doit être recommandé à tous.

M. l'abbé J. Caudron, qui a déjà traduit les *Méditations sur la Passion* du cardinal Wiseman, nous donne aujourd'hui ses *Méditations sur l'Evangile*. L'Evangile est la source intarissable où les chrétiens trouvent l'aliment substantiel de la piété ; où les âmes qui doutent ou qui chancellent rencontrent les attraites les plus puissants vers la foi et la vertu. L'Evangile prêché, étudié, médité, c'est la condition indispensable du progrès réel et du salut des âmes.

Les pensées toujours solides, originales et neuves souvent que l'éminent cardinal a su tirer de l'Evangile, aideront de nombreux lecteurs à en mieux pénétrer le sens profond et à en retirer des fruits abondants.

N. B.—Tous les livres mentionnés ci-dessus sont en vente à la librairie C. O. BEACHEMIN & FILS, 256 et 258, rue St-Paul, Montréal.

C. S.